

DISCOURS

PRONONCÉS EN LA CHAMBRE DES COMMUNES

PAR

G. W. ROSS, M.P.,

(MIDDLESEX-OUEST) ET

JOHN CHARLTON, M.P.,

(NORFOLK-NORD),

SUR LA PROPOSITION

“ QUE LA CHAMBRE SE FORME EN COMITÉ DES SUBSIDES.”

CRITIQUE IMPARTIALE DE LA POLITIQUE FINANCIÈRE DU
CABINET-MACKENZIE.

Session de 1878.

OTTAWA :

IMPRIMÉS PAR MACLEAN, ROGER ET CIE., RUE WELLINGTON.

1878

DISCOURS

DE

G. W. ROSS, M. P.,

SUR

LE BUDGET.

7 MARS 1878.

COMPTE-RENDU OFFICIEL.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Jeudi, 7 mars 1878.

M. ROSS (Middlesex)—Je crois que je dois m'excuser auprès de la Chambre si je prolonge un débat déjà si long et auquel tant d'honorables messieurs ont déjà pris part. J'assure néanmoins que je serai court.

Je me propose de discuter aussi brièvement que possible quelques-unes des questions financières qui nous ont occupés pendant les deux dernières semaines.

La Chambre a dû remarquer que la tactique de l'Opposition est de signaler les articles des comptes publics sur lesquels les dépenses ont pu augmenter depuis que le gouvernement actuel est au pouvoir, sans du tout mentionner les diminutions de dépenses dont les comptes publics font également foi.

Je m'attendais à autre chose des honorables messieurs—dont quelques-uns au moins prétendent ne parler qu'en toute candeur et impartialité.

L'honorable député de Niagara (M. Plumb) s'est montré particulièrement ardent à accuser le gouvernement d'extravagance, tout en justifiant en même

temps, sans hésiter, les augmentations énormes qui ont eu lieu dans les dépenses de chaque branche du service public pendant les sept années de l'administration précédente. Il n'a pas trouvé un mot de censure pour les extravagances de son propre parti, et pas un mot d'excuse ou de justification pour la moindre augmentation de dépense dans l'administration de messieurs les ministres actuels.

Si je m'occupe des comptes publics, mon examen en sera complet et impartial. Au lieu de donner les totaux des augmentations ou des diminutions, je donnerai la proportion pour cent. Cette analyse sera non-seulement plus commode, mais fera aussi voir d'une façon plus tangible le mérite respectif des deux administrations.

En premier lieu, je trouve que l'augmentation des dépenses générales pendant le sept années d'administration de l'ancien gouvernement a été de 73 pour cent, ou d'une moyenne de 10 pour cent par année. Durant les trois dernières années, sous l'administration extravagante et corrompue de messieurs les ministres actuels, les dépenses n'ont augmenté que d'un pour cent, ou d'un tiers pour cent par année.

Voilà la vraie manière de décider si une administration est extravagante ou économique.

Le pays se trouve aujourd'hui dans des circonstances bien différentes de celles où il se trouvait il y a quelques années; et si nous pouvons montrer que malgré une augmentation des charges, due à l'ouverture d'un nouveau territoire dans l'ouest et à l'administration d'importants travaux publics commencés par l'ancien gouvernement, et que le gouvernement actuel a été obligé de terminer, si nous pouvons, dis-je, montrer que la proportion d'augmentation dans les dépenses a été moindre que sous l'ancienne administration, d'un côté le gouvernement se trouve justifié de l'augmentation des dépenses qui a pu avoir lieu sous son administration par la différence des circonstances, et d'un autre côté, l'économie de son administration se trouve démontrée par le fait que malgré la différence dans les circonstances, les

dépenses n'ont augmenté que dans une proportion bien moindre que sous l'ancien régime.

J'ai dit il y a un instant que la moyenne de l'augmentation annuelle des dépenses sous l'ancienne administration a été de dix pour cent, et que sous l'administration actuelle elle est d'un tiers pour cent seulement. Entrons maintenant dans les détails et examinons quelques articles que je trouve dans le bilan annexé aux Comptes Publics.

Prenons d'abord les items de la dette et des subventions; nous y trouvons une grande augmentation dans le chiffre des intérêts; une augmentation qui nécessite une explication de la part du gouvernement.

Mais l'explication est facile. Mon honorable ami le député de Niagara a justifié les dépenses ordinaires du pays autant parce qu'elles résultent de l'administration précédente que pour toute autre raison; mais l'augmentation de l'intérêt est justifiée par des raisons d'intérêt public, et ces raisons se trouvent dans le fait que les besoins du pays nécessitent de grandes dépenses pour travaux publics.

Pendant les trois dernières années, \$21,677,036 ont été dépensées pour travaux publics imputables sur le compte du capital; cette dépense était nécessitée par les améliorations publiques dont le pays demandait l'exécution.

Cette augmentation se trouve justifiée par le fait que ces améliorations publiques sont de nature à développer les ressources du pays; et s'il faut lui donner une plus complète justification, les honorables messieurs de la gauche pourrait la donner en disant que la plus grande partie de ces travaux ont été commencés par eux-mêmes, et que leur achèvement par le gouvernement actuel n'a pas été une affaire de choix mais de nécessité.

Or, tout en appelant l'attention de la Chambre sur la grande augmentation qui se trouve à l'article de l'intérêt, je dois aussi lui faire remarquer que le taux de l'intérêt a été grandement réduit.

Si le gouvernement actuel a été obligé par suite de l'administration de son prédécesseur d'aller, dans l'intérêt du service public, emprunter en Angleterre, est-il à blâmer; ses partisans sont-ils à blâmer pour cela ?

Puisque cette nécessité était imposée à l'administration, il était de son devoir d'obtenir les meilleures conditions possibles. Or, que voit-on dans les comptes publics? L'on y trouve qu'en moyenne le taux de l'intérêt payé par le gouvernement actuel est d'un demi pour cent moins élevé que celui auquel l'administration actuelle a pu faire ses emprunts.

Ce seul item de l'intérêt constitue une charge de \$700,000 par année, et si cette somme était capitalisée, selon l'admirable système d'arithmétique des honorables messieurs de la gauche, on verrait qu'elle représente une somme d'environ \$18,000,000.

C'est-à-dire qu'aujourd'hui nous avons à notre disposition pour l'administration et la construction des travaux publics \$18,000,000, pour lesquelles, si l'on compare le taux d'intérêt payé par le gouvernement actuel avec celui payé par l'ancienne administration, nous ne payons pratiquement aucun intérêt quelconque.

En laissant de côté la question d'intérêt pour retourner au prix de revient de l'administration, l'on voit que le gouvernement actuel supporte une dette de \$24,000,000 de plus que celle du gouvernement précédent, ayant en même temps un fonds d'amortissement plus considérable, avec \$54,795 de moins par année.

On voit aussi que la moyenne des primes et de l'escompte pendant les sept années d'administration de l'ancien gouvernement est de \$37,883, tandis que la moyenne des primes et de l'escompte payés par le gouvernement actuel pendant les trois dernières années est de \$24,081, ou de \$13,000 moindre.

Si nous quittons maintenant cette branche des comptes publics pour passer à ce qui est peut-être la partie la plus importante des charges de l'Etat, c'est-à-dire, les dépenses courantes, je

signalerai quelques faits à la considération de la Chambre.

Je vais prendre chaque article un par un, et la Chambre remarquera que je n'en passerai aucun, si ce n'est celui du recensement. On verra que sous l'ancienne administration l'augmentation dans les dépenses pour le gouvernement civil, pendant sept années, a été de 49 pour cent, tandis que l'administration actuelle, si peu soigneuse, si peu honnête et si extravagante, a opéré une réduction de 8 pour cent, soit un total de \$71,492.

Passons à l'item suivant, celui de l'administration de la justice. Sous l'ancien gouvernement le chiffre de cet item augmenta de 58 pour cent, en sept ans. Sous le gouvernement actuel l'augmentation ne fut que de 23 pour cent. Je donnerai dans un instant la raison de cette dernière augmentation.

L'item de la police montre une augmentation sous l'ancienne administration de 147 pour cent en sept ans, sous l'administration actuelle le chiffre de cet item diminua de 80 pour cent en trois ans.

Et cependant le gouvernement actuel est extravagant.

Passons à l'administration des pénitenciers. Sous l'ancien gouvernement les dépenses de l'administration des pénitenciers augmentèrent de 80 pour cent; le gouvernement actuel a trouvé moyen de les réduire de \$82,693 ou de 23 pour cent.

Les dépenses de la législation ont augmenté de 42 pour cent sous l'ancienne administration; sous l'administration actuelle elles ont été diminuées de vingt-quatre pour cent.

Les dépenses des explorations géologiques ont augmenté de 240 pour cent sous l'ancien gouvernement; sous le gouvernement actuel, elles ont été diminuées de 2 pour cent.

A l'item des arts, de l'agriculture et des statistiques, je constate une augmentation de 244 pour cent en sept ans, sous l'ancien gouvernement; sous celui-ci, il y a une augmentation de 14

pour cent. Je reviendrai dans quelques instants sur cette augmentation.

Les dépenses de l'immigration et de la quarantaine n'ont augmenté que dans la faible proportion de 428 pour cent dans sept ans, sous l'ancien gouvernement. Sous celui-ci l'augmentation a été de 22 pour cent. Je reviendrai aussi sur cette dernière augmentation.

Sous l'ancien gouvernement, les frais des hôpitaux de la marine ont augmenté de 216 pour cent ; le gouvernement actuel les a réduits de six pour cent en trois ans.

Quant aux frais de pensions, en trois ans, les messieurs de l'Opposition ont augmenté le chiffre de cet item de 402 pour cent ; et cependant, chacun de leurs organes dans la presse, et eux-mêmes, en cette Chambre et partout, blâment le gouvernement de ce que les trois dernières années ont augmenté ce chiffre de 61 pour cent.

Le gouvernement actuel a aussi fait une grande réduction dans les dépenses de la milice, soit \$428,925. Quant aux travaux publics imputables sur le compte du revenu, la diminution a été de \$563,178. La proportion de la diminution pour les deux derniers items étant de 55 et de 31 pour cent respectivement.

Sous l'ancienne administration, l'augmentation dans les dépenses du service des phares a été de 208 pour cent en sept ans ; en trois ans ces dépenses ont été réduites de 12½ pour cent.

Les dépenses des pêcheries ont augmenté de 150 pour cent en sept ans, sous l'ancien gouvernement, et de 23 pour cent en trois ans sous le gouvernement actuel.

A l'item des dépenses diverses, je trouve une augmentation de neuf pour cent sous l'ancienne administration, et de trois pour cent sous le gouvernement actuel.

Les concessions aux Sauvages, non sans raison je suppose, je ne condamne pas la chose, ont augmenté de 2,000 pour cent sous l'ancien gouvernement, tandis que pour celui-ci l'augmentation n'a été que de 45 pour cent.

L'item des troupes fédérales, dont l'existence ne date que de 1871-2, a augmenté de 42 pour cent en deux ans. Depuis que l'ancien gouvernement n'est plus au pouvoir, cet item a été réduit de 85 pour cent en deux ans. Les frais de l'administration des terres fédérales, de 1870-1 à 1873-4, ont augmenté de près de 2,000 pour cent ; en trois ans, le gouvernement actuel a pu réduire ces frais de 68 pour cent.

Telles sont les items dont se compose l'article des dépenses ordinaires du gouvernement.

Somme toute, l'énumération que je viens de faire se réduit à ceci : en sept années, l'ancienne administration a porté les dépenses ordinaires du pays, de \$3,630,298 qu'elles étaient en 1867-8, à \$8,324,076, ce qui constitue une augmentation de 129 pour cent ; tandis que l'administration actuelle a réduit cette dépense, en trois ans, à \$6,835,078, ce qui constitue une réduction de 17½ pour cent.

Si l'on capitalise cette somme de \$1,488,998, pour faire plaisir aux honorables messieurs de la gauche, quel résultat avons-nous ? Nous voyons alors que grâce à l'économie qu'il a pratiquée dans les dépenses ordinaires seulement, le gouvernement a pu épargner au pays une somme qui, capitalisée à 5 pour cent, car tel est à peu près le taux payé par les honorables messieurs de la gauche, représente le chiffre énorme de \$29,779,960.

J'ai jeté un coup d'œil général sur les dépenses ordinaires du pays ; je vais maintenant signaler à l'attention de la Chambre les articles sur lesquels il y a eu diminution. Je vais d'abord parler de quelques items sur lesquels les deux côtés de la Chambre diffèrent d'opinion.

Le premier item dont je vais parler est celui de la milice, sur lequel la diminution a été de \$426,928. Je suis prêt à justifier cette diminution, bien qu'il y ait en cette Chambre, et peut-être en dehors, quelques personnes qui soient d'avis que le Canada a besoin d'une force active puissante et vigoureuse. Je crois que dans les circonstances où se trouve le pays, le gouvernement doit être félicité d'avoir réduit

de près d'un demi-million les dépenses de la milice.

Il y a encore une grande diminution dans les dépenses des travaux publics imputables sur le revenu, et mon honorable ami le député de Cumberland (M. Tupper), en parlant de la chose, dit que la politique du gouvernement semble être de couper les vivres à l'administration des travaux publics.

En examinant les Comptes Publics, cependant, je ne trouve pas qu'on ait coupé les vivres à l'administration des travaux publics. Examinons les dépenses pour travaux publics imputables sur le revenu, et nous trouvons que pendant les sept années de leur administration, les honorables messieurs dépensèrent en moyenne \$767,567 par année.

Pendant les trois dernières années, l'administration actuelle, qu'on accuse de couper les vivres aux travaux publics, a dépensé en moyenne \$1,656,279 par année, ou plus du double de la moyenne dépensée par les honorables messieurs de la gauche.

Ceci ne me paraît pas être ce que l'on peut appeler couper les vivres aux travaux publics.

Pour travaux publics imputables au compte du capital, les honorables messieurs ont dépensé, durant leur sept années d'administration, la somme de \$524,666, ou environ un demi-million en chiffres ronds. Pendant les trois dernières années, la somme dépensée pour des travaux a été de \$3,481,522 ou près de sept fois plus. Et cependant on accuse le gouvernement de couper les vivres aux travaux publics.

Pour le chemin de fer du Pacifique, l'ancienne administration a dépensé en quatre années une moyenne de \$383,873 par année, et le gouvernement actuel une moyenne de \$2,194,652 par année, soit environ six fois plus.

Ou bien, prenons le compte total des travaux publics imputables sur le compte du capital; nous y voyons que depuis la Confédération, \$68,051,325 ont été dépensées pour cet item. L'administration précédente a dépensé pour ces travaux une moyenne annuelle de

\$6,625,622, et le gouvernement actuel une moyenne annuelle de \$7,225,678.

Je ne ferai pas de commentaires. Ces chiffres sont assez éloquentes, et démontrent que la politique du gouvernement en ce qui concerne les travaux publics de toute nature a été on ne peut plus libérale; que leur politique au sujet du chemin de fer du Pacifique a été à la fois libérale et énergique, et de nature à gagner l'approbation de tout homme droit et impartial.

Je crois dire un mot d'un autre item où il y a eu augmentation, et qui se trouve parmi ceux de la dépense ordinaire, je veux parler de celui de l'administration de la justice.

J'ai déjà dit à la Chambre que la proportion moyenne de l'augmentation dans les dépenses de l'administration de la justice sous l'ancien gouvernement a été de 58 pour cent en sept ans. Cependant, en consultant les Comptes Publics, je trouve que pour pouvoir faire une juste comparaison entre l'état de choses sous les deux gouvernements, il est nécessaire d'appliquer ici le système d'élimination de l'honorable député de Cardwell, et si nous mettons de côté les frais de la Cour Suprême, s'élevant à \$51,485,10, nous verrons que tandis que l'augmentation sous l'ancien gouvernement a été, comme je l'ai déjà dit, de 58 pour cent en sept ans, elle n'a été, sous le gouvernement actuel, que de 12 pour cent en trois ans: une année elle a été de 8 pour cent et une autre de 4 pour cent.

Prenons ensuite l'item de l'immigration. Mon honorable ami, le député de Niagara, a été très hardi dans la discussion de cet item. Nous l'avons entendu risquer son existence politique sur l'assertion que ce service est conduit avec extravagance.

Mais voyons quels sont les faits. Que trouvons-nous? Augmentation énorme dans la dépense? Incurie? Pas du tout; tout simplement une apparente augmentation de \$35,379 en trois ans. Afin d'arriver au chiffre des dépenses normales de ce service, il faudrait examiner les comptes avec un peu d'attention, et un tel examen ferait voir que plusieurs items des dépenses ne sau-

raient être considérés comme faisant partie des dépenses ordinaires.

En premier lieu, il y a l'item de \$47,700 prêtées à la colonie islandaise; ensuite il y a celui de \$32,000, étant une partie du prêt fait aux Mennonites; il y a encore la somme de \$21,733 dépenses pour arrêter les ravages de la petite vérole à Gimli. Les deux premiers items ne sont que de simples avances faites à ces colons sur garanties suffisantes. Le dernier est tout à fait exceptionnel.

Or, si nous déduisons ces trois items des dépenses totales de l'année dernière, on verra que les dépenses pour l'immigration, pendant l'année 1876-7, au lieu d'être plus fortes que celles de la dernière année de l'administration des honorables messieurs de la gauche, sont réellement de \$66,048 moins élevées; ou, si les honorables messieurs ne veulent pas se considérer responsables des dépenses de l'année 1873-4, l'on peut prendre l'année 1872-3 comme terme de comparaison, et la différence sera encore de \$34,582 dans le même sens.

Tels sont les faits relatifs aux dépenses de ce service, et je crois que l'honorable député de Niagara (M. Plumb) devrait recommencer avec soin l'examen qu'il a fait de cet item des comptes publics. J'espère que l'honorable député donnera bientôt à la Chambre, et en moins de mots qu'il n'a habitude d'en employer pour dire sa façon de penser, le bénéfice d'une rétractation de ses assertions sur ce point.

Il y a encore un autre fait remarquable, au sujet de l'immigration. La proportion de l'augmentation dans les dépenses de ce service sous l'ancienne administration a été de 428 pour cent, comme j'ai déjà dit, mais la proportion de l'augmentation de l'immigration n'a été que de 170 pour cent; c'est-à-dire que les dépenses ont augmenté trois fois plus rapidement que les résultats obtenus.

Il y a un autre fait remarquable au sujet des dépenses de ce service, que l'on dit avoir augmenté d'une façon si anormale, c'est que, tandis que les frais du service ont été réellement réduits de 20 pour cent pendant les trois der-

nières années, soit, en tout, de plus de \$66,000, les résultats n'ont diminué que de $1\frac{1}{2}$ pour cent.

Si l'on compare cela avec l'état de choses sous l'ancienne administration, lorsqu'une augmentation de 428 pour cent dans les dépenses ne donnait qu'une augmentation de 170 pour cent dans le nombre des immigrants s'établissant au Canada, on verra avec quelle habileté le service est administré.

Un autre fait intéressant, c'est que depuis les trois dernières années, un plus grand nombre de ceux qui viennent au Canada sont disposés à y demeurer et en faire une nouvelle patrie.

L'Opposition nous dit que l'état du commerce est tel que l'on ne peut s'attendre que les immigrants consentiront à s'établir chez nous tant que nous aurons la politique fiscale actuelle.

On nous dit que nous ne pouvons pas, que nous ne devons pas engager les émigrants des pays étrangers à venir au Canada, vu l'état de choses actuel. Mais je puis signaler quelques faits relatifs au mouvement de l'immigration, qui seront de nature à éclairer peut-être les honorables messieurs sur le mérite de la politique fiscale du gouvernement.

Prenons l'année 1873 pour un exemple; nous trouvons que sur les 99,000 immigrants qui nous arrivèrent cette année-là, 49,059 repartirent pour les Etats de l'Ouest.

Prenons encore l'année 1874, la dernière du règne des honorables messieurs de la gauche; nous trouvons que 80,022 immigrants arrivèrent au Canada, et que sur ce nombre 40,649 allèrent se fixer dans les Etats de l'Ouest.

Prenons l'année expirée le 30 juin 1875, la première dont le gouvernement soit entièrement responsable; nous voyons que 36,706 immigrants vinrent dans ce pays, et que 9,214 seulement partirent pour les Etats de l'Ouest.

L'année dernière, 1877, sur les 32,716 qui vinrent au pays, 5,640 seule-

ment partirent pour les Etats de l'Ouest.

Il est un fait bien clair, c'est que, sous l'heureux régime de l'ancienne administration, lorsque, suivant les honorables messieurs de la gauche, le Canada était à l'apogée de la prospérité, sur 80,000 immigrants qui nous arrivaient, 40,000 passaient aux Etats-Unis, tandis que sous le régime actuel, bien que la dépression gagne tout, que l'industrie soit en souffrance, que le commerce confine à la ruine, que les moulins et les fabriques soient fermés, 5,640 immigrants seulement gagnent les Etats-Unis.

Que l'on me permette de signaler un autre fait, c'est que, malgré l'état de dépression dans lequel se trouve le Canada, si le mouvement de l'immigration européenne peut être pris comme moyen de juger de l'état de prospérité des pays de l'Amérique, le nôtre est cependant dans un état beaucoup plus prospère que ne l'est celui de nos voisins.

Pendant les trois dernières années, l'immigration des Etats-Unis a diminué de 65 pour cent, tandis que celle du Canada n'a diminué dans la même période que de $1\frac{1}{2}$ pour cent ; et ce fait peut être corroboré par ce que disait tout récemment M. Ward dans le Congrès.

“ D'année en année, le sort de notre classe ouvrière, par tout le pays, et surtout dans les régions dépendant plus particulièrement des manufactures et du commerce, n'a fait qu'empirer ; chaque année depuis 1872, les avantages que nous offrions aux ouvriers de l'Europe ont sensiblement diminué. jusqu'à ce qu'enfin le nombre des immigrants qui nous sont venus durant la dernière année fiscale soit de près de trois cent mille au-dessous du chiffre de l'immigration d'il y a quatre ans.”

Ceci contribue à démontrer que le mouvement de l'immigration changeant ainsi de cours, indique dans une certaine mesure la prospérité relative des deux pays.

Je vais signaler encore un autre fait se rapportant à ce sujet. Dans son vigoureux et habile discours de l'autre jour, l'honorable député de Cumberland (M. Tupper) disait que la politique fiscale du gouvernement tendait à faire expatrier les Canadiens ; et dans le compte-

rendu du discours prononcé à Hamilton par le très honorable député de Kings-ton, je trouve les paroles suivantes :

“ Tant que nous n'aurons pas le libre échange ou la réciprocité des tarifs, nos manufactures en souffrance se fermeront, nos artisans habiles ne pouvant pas trouver de l'emploi dans leur pays iront en demander et en trouver à l'étranger. Nos meilleurs ouvriers seront forcément attirés vers les fabriques et les moulins de l'étranger, ne pouvant pas trouver de l'emploi chez nous.”

J'aurais cru que mon honorable ami n'aurait jamais fait une assertion si tranchante sans s'être au préalable assuré si elle pouvait s'appuyer sur des preuves irréfutables. Cependant, en examinant les rapports sur l'immigration des Etats-Unis, j'y vois que les faits ne corroborent pas du tout cette assertion, comme le démontre les statistiques suivantes relatives à l'immigration aux Etats-Unis. En 1871,—et tout le monde admettra que les honorables messieurs de la gauche sont responsables de l'administration du pays cette année-là,—47,024 Canadiens sont allés s'établir de l'autre côté de la frontière ; en 1872, 30,454 ; en 1873, 42,021 ; en 1876, seulement 21,616. Ainsi, le nombre des expatriés, suivant l'expression de l'honorable député de Cumberland, sous le régime de la politique fiscale actuelle, n'est que de la moitié de celui qu'a chassé du pays la politique fiscale ou la mauvaise administration des honorables messieurs de la gauche.

Il est une autre augmentation de dépenses contre laquelle l'honorable député de Niagara (M. Plumb) a trouvé à redire, celle que l'on trouve à l'item du département des arts et de l'agriculture.

Je demanderai à l'Opposition d'être juste à cet égard, et de déduire des dépenses de ce service la somme de \$50,556 dépensée pour les expositions de Philadelphie et de Sydney, et au lieu d'une augmentation ils trouveront une diminution de \$3,884.

Vient ensuite l'augmentation des dépenses pour les pensions, augmentation dont nous devons nous occuper, car elle se trouve consignée dans les comptes publics. Le gouvernement est accusé d'avoir augmenté le chiffre de cet item d'une manière extravagante ; mais si l'on retranche de ce

chiffre la somme de \$50,000 payée aux vétérans de 1812, l'augmentation, au lieu d'être extraordinaire, n'est que de $1\frac{1}{2}$ pour cent en trois ans.

Ainsi, en examinant chaque article des charges publiques dans leur vrai jour, on voit que toutes les augmentations qui peuvent s'y trouver sont non-seulement justifiables au point de vue des besoins du service public, mais sont encore dans une proportion beaucoup moins grande que sous l'ancienne administration.

On ne peut pas s'attendre que ce pays, dont la population augmente, dont les travaux publics prennent de l'extension, dont les besoins deviennent plus nombreux, dont les affaires de toute sorte prennent de plus en plus de développement, puisse rester stationnaire dans la voie des dépenses.

Aucun homme raisonnable ne saurait condamner une augmentation raisonnable sur les dépenses du pays.

Mais ce que je tiens surtout à signaler à l'attention des honorables membres de la gauche, c'est que malgré l'augmentation de la population, et l'augmentation des dépenses nécessitées par le développement de nos travaux publics, la proportion de l'augmentation dans les items où il y a eu augmentation, a été bien moindre que sous le gouvernement précédent.

L'administration actuelle est accusée d'avoir augmenté les dépenses ordinaires d'une façon extravagante. Si l'Opposition peut se justifier d'avoir augmenté les dépenses ordinaires de 129 pour cent en sept années, et les dépenses totales de 73 pour cent, elle admettra assurément que le gouvernement a le droit de se féliciter d'avoir administré les affaires publiques avec économie, puisqu'il n'a augmenté les dépenses ordinaires que d'un tiers pour cent, et qu'il a réduit les dépenses totales d'environ 33 pour cent en trois ans.

Un autre item au sujet duquel le gouvernement est attaqué à cause de l'augmentation dans la dépense du service est celui de la perception du revenu.

On lui a fait un grand crime de l'augmentation des dépenses de la perception des douanes. Or, si j'applique à cet item le mode d'examen auquel j'ai soumis les autres, je trouve que pendant les sept années de l'administration de l'ancien gouvernement, les frais de la perception des douanes ont augmenté de 40 pour cent, ou de six pour cent par année, tandis que sous l'administration actuelle ils n'ont augmenté que de $9\frac{1}{2}$ pour cent en trois ans, ou de trois pour cent par année, soit dans une proportion de moitié moindre.

Mais on nous dit que tandis que les frais de la perception ont augmenté, le revenu perçu a diminué. C'est vrai. Mais va-t-on prétendre qu'il est possible pour le gouvernement de démettre des employés dans différents ports parce que les sommes perçues ne sont pas aussi considérables qu'elles étaient.

Toute l'organisation de la douane doit être maintenue; de nouveaux bureaux de douane doivent être créés à mesure que des établissements se fondent. Et tout en étant aussi disposé qu'aucun membre de la gauche à tenir l'administration responsable de toute dépense extravagante ou n'ayant pas sa raison d'être dans aucune branche du service, je ne suis pas disposé à la condamner pour une augmentation de dépenses que nécessitent les besoins du pays.

Il y a encore les frais de la perception des droits d'exciise, qui, sous l'administration précédente, augmentèrent de 160 pour cent, ou de 23 pour cent par année. Sous l'administration actuelle, l'augmentation a été de deux pour cent en trois ans, ou de deux tiers pour cent par année.

Les dépenses du service postal ont augmenté en moyenne de 18 pour cent par année, ou de 125 pour cent en sept ans sous l'ancienne administration, et sous celle-ci l'augmentation a été de huit pour cent par année, ou de 24 pour cent pendant les trois dernières années.

L'augmentation dans les frais de la perception du revenu des travaux publics, sous l'administration précédente, a été de 200 pour cent pendant

sept ans, ou de 29 pour cent par année; sous l'administration actuelle, ces frais ont été réduits, en trois ans, à la somme de \$37,837.

Je passe à un autre fait. Je trouve que tandis que le revenu de l'exécise, sous le dernier gouvernement, augmentait de 72 pour cent en sept ans, les frais de la perception de ce revenu augmentaient de 160 pour cent, ou dans une proportion plus que double. Et cependant l'Opposition prétend que son administration du service de l'exécise a été très économique.

Tandis que le revenu des travaux publics augmentait de 68 pour cent, les frais d'administration augmentaient de 200 pour cent, ou près de trois fois plus rapidement que le revenu.

Quant aux frais totaux de la perception du revenu, nous nous trouvons en face des faits suivants: Les frais totaux de la perception du revenu tout entier, sous l'administration précédente, augmentèrent de 153 pour cent en sept ans, dans une moyenne de 22 pour cent par année, tandis que sous le gouvernement actuel, ces frais n'augmentèrent que de neuf pour cent en trois ans, ou de trois pour cent par année en moyenne.

Si l'on déduit les dépenses d'une nature exceptionnelle, telles que celles qui résultent de l'acte des poids et mesures, de l'acte concernant la falsification des substances alimentaires, et de l'augmentation dans le nombre des bureaux de poste—ce dernier item semble être approuvé par les honorables messieurs de la gauche—l'augmentation dans les frais de perception, sous l'administration précédente, comparée à celle dont est responsable le gouvernement actuel, est dans la proportion suivante: Sous l'ancien régime, 22 pour cent par année; sous le nouveau, $\frac{1}{2}$ pour cent par année. Voilà pour les frais de la perception de tout le revenu.

Un autre item dont a beaucoup parlé l'Opposition, est celui des dépenses contingentes. J'admets que dans ce service il est toujours facile d'être économique ou extravagant. Je constate qu'à la suite du surcroît d'ouvrage

occasionné par l'entrée de l'Île du Prince-Edouard dans la confédération, à la suite du surcroît d'ouvrage occasionné par l'établissement du gouvernement des territoires du Nord-Ouest, et à la suite du surcroît d'ouvrage résultant d'une augmentation de la population, l'augmentation dans les dépenses contingentes de 1876-7, comparées à celles de 1872-3, qui est la dernière année complète que l'ancien gouvernement ait passé au pouvoir, n'est que de \$4,241.18, ou d'une moyenne de \$326.24 pour chacun des treize ministères contrôlés par les honorables membres du Cabinet.

Y a-t-il quelqu'un dans l'Opposition qui soit prêt à dire que ce soit là une augmentation extravagante dans les dépenses contingentes? Alors, que ce monsieur prenne en considération les augmentations qui ont été nécessitées par l'entrée de l'Île du Prince-Edouard dans la Confédération, par l'acquisition des territoires du Nord-Ouest, par l'augmentation de la population, et s'il peut, après cela, dire que l'augmentation de \$326.24 dans les dépenses contingentes de chacun des ministères est une extravagance, je ne connais plus le sens des mots.

Examinons en détail les augmentations dans les dépenses contingentes des ministères. Prenons par exemple celui de la Justice.

Le chiffre des dépenses contingentes de ce ministère, en 1872-3, alors qu'il était présidé par le très honorable député de Kingston, était de \$6,572; en 1876-7, sous l'administration actuelle, il fut de \$2,760, soit environ un tiers de la somme requise par l'ancien gouvernement.

Dans le ministère des Douanes, lorsque ce ministère était sous la direction de l'honorable député de Cumberland, en l'année 1872-3, les dépenses contingentes étaient de \$18,736; en 1876-7, ces dépenses furent de \$15,769 ou d'environ trois mille piastres de moins; et cependant mon honorable ami le député de Cumberland dénoncera le gouvernement actuel et criera à l'extravagance, tandis que les dépenses contingentes de ce ministère sont de trois mille

piastres moindres que sous son administration.

Dans le ministère des Postes les dépenses contingentes de 1872-3 étaient \$35,712, tandis qu'en 1876-7, elles furent de \$33,858, ou de près de 2,000 de moins.

Voilà des faits que personne ne peut nier, que personne ne peut révoquer en doute. Ils montrent que les accusations d'extravagance et d'incurie ne peuvent être soutenues en face d'un examen honnête et sérieux des comptes publics.

Il reste un sujet dont on a beaucoup parlé et sur lequel il y a beaucoup à dire, je regrette de l'avouer: le déficit.

Je regrette que nous ayons eu un déficit d'année en année, au moins deux années de suite. Chaque Canadien doit regretter la dépression qui a gagné toutes branches d'affaires de ce pays, et qui a réduit la consommation de la population assez pour causer un déficit dans le budget de mon honorable ami le ministre des Finances.

Eh bien! examinons ce déficit, et voyons s'il est bien aussi extraordinaire que le prétendent les honorables messieurs de l'Opposition. Ces messieurs nous disent d'abord qu'en 1875-6, il y avait un déficit de \$1,901,000. En 1876-7, il y a un déficit de \$1,460,000; ce qui fait en tout pour les deux années un déficit total de \$3,361,000.

C'est, je l'avoue, une somme considérable, qu'il faudra bien que le pays trouve d'une façon ou d'une autre. Mais je demande à la Chambre si c'est là une manière régulière et juste d'exposer la chose.

Si l'administration doit avoir à porter à son débit le déficit de 1875-6, pourquoi ne pas porter à son crédit le surplus de 1874-5? Si l'on retranche ce surplus, le déficit se trouve réduit d'environ \$1,000,000. On tient en outre l'administration responsable des dépenses de 1873-4; alors il faut lui donner le bénéfice du surplus de 1873-4. Si l'on retranche les deux surplus du déficit dont les honorables messieurs ont tant parlé, que reste-t-il? Au lieu de \$3,361,000, il reste \$1,535,392, c'est-à-dire un million et demi.

Mais il y a un autre item que le gouvernement a droit de porter à son crédit. Il a appliqué à l'amortissement de la dette publique, pendant les trois dernières années, la somme de \$865,355 de plus que les honorables messieurs de la gauche n'ont appliqué à cette fin pendant la dernière année de leur administration. De sorte que le déficit réel—déduction faite des surplus et de la somme mise au crédit du fonds d'amortissement—à l'heure qu'il est, n'est réellement que de \$670,047.20.

Voilà une balance de compte que je défie l'Opposition de contester. D'un côté sont mis les deux surplus que l'administration a droit de compter à son crédit, de l'autre les déficits constatés, et il reste un déficit moyen d'environ \$150,000 par année depuis l'avènement de l'administration actuelle au pouvoir.

J'ai remarqué que les honorables messieurs de la gauche parlent très peu de l'emprunt au sujet duquel ils avaient tant à dire l'année dernière.

L'honorable député de Niagara a traité cette question d'une façon toute particulière. Il nous a dit l'an dernier, tout comme l'honorable député de Cardwell, que l'emprunt causait une grande perte à la population de ce pays, et que, de fait, l'emprunt avait été exagéré inconsidérément. On a même été jusqu'à mettre en doute le *bonâ fides* de l'agent canadien à Londres.

Je remarque que l'honorable député a beaucoup modifié son ton cette année: Il a même dit ceci: "L'emprunt a été effectué, l'argent a été emprunté, et emprunté à très bon marché, et les agents canadiens ont agi de façon à ne faire réellement aucun bénéfice: mais cette opération était tellement facile que l'honorable ministre des Finances ne mérite aucun éloge. Le temps était favorable, il y avait surabondance d'argent sur le marché anglais, et il ne pouvait faire autrement qu'emprunter à des conditions favorables."

Je suis heureux de voir que ces messieurs sont obligés d'approuver aujourd'hui ce qu'ils ont tant condamné l'an dernier, et je puis dire que, si les honorables membres de la gauche comparent leur dépense, il y a trois ans, avec la dépense de l'administration actuelle, ils seront aussi obligés de modifier leur langage et de féliciter le ministère

actuel de son administration sage et économique.

Un autre point sur lequel je désire attirer l'attention de la Chambre, c'est les charges qui pèsent sur la population de ce pays.

Les honorables membres de la droite ont voulu faire croire à la Chambre que l'administration actuelle avait augmenté considérablement les impôts. Ils ont même affirmé que durant leur administration, les impôts étaient peu élevés, tandis qu'ils sont onéreux sous l'administration actuelle.

Je désire citer quelques faits par lesquels on pourra constater quelle est l'administration qui a véritablement imposé les taxes les moins fortes.

Prenons pour exemple la dernière année de l'administration, 1872-73, et que voyons-nous ? Nous constatons que la moyenne de la dépense des douanes et de l'accise par tête de la population était de \$4.90, tandis que la moyenne en 1876-77—l'année dernière—était de \$4.42 ou .48 de moins par tête que la dépense de l'administration précédente.

Les honorables membres de la gauche nous diront que les impôts n'ont pas suffi aux besoins, et que, si le déficit était ajouté aux impôts, les charges publiques seraient conséquemment plus lourdes.

Eh bien ! si considérable qu'il soit, le déficit représente exactement 36½ cents par tête. Si l'on ajoute les impôts représentés par le déficit, on constate que la population de ce pays est taxée 11½ cents par tête de moins qu'en 1872-73, la dernière année de l'ancienne administration.

Si l'on faisait la comparaison avec l'année 1873-74, ce qui ne serait peut-être pas aussi juste, le résultat serait encore beaucoup plus favorable. La dépense, par tête, en 1873-74 était de \$5.37, contre \$4.42 sous l'administration actuelle.

Je ne me propose pas de continuer plus longtemps cet examen des comptes publics. Je me suis efforcé d'être aussi concis que possible, afin que les honorables membres de la droite puissent constater que si l'on compare la dépense des deux administrations sur une base équitable, les accusations d'extravagance lancées contre la présente administration ne peuvent être justifiées par

un examen impartial des comptes publics.

On nous a dit que la diminution de la dépense en 1876-77 ressemblait à un acte de repentir à l'article de la mort, et que l'administration actuelle ne pouvait s'attribuer de mérite à ce sujet. L'honorable député de Niagara n'a pas voulu établir aucune comparaison avec la dépense de 1876-77, et il nous a dit : " Je ne tiendrai pas compte de cela ; toutes mes comparaisons se rapportent à l'année 1875-6."

Eh bien ! en supposant que cette réduction équivaudrait à un acte de repentir à l'article de la mort—si dans les derniers moments de cette administration extravagante, elle a pu réduire la dépense de ce pays et épargner \$1,448,000 au pays, n'est-ce pas là un acte qui lui fait honneur ?

Faisons contraster cette économie avec celle de l'ancienne administration alors qu'elle était sur le point de disparaître. En 1872, quand le très honorable député de Kingston sentit approcher sa fin politique, qu'a-t-il fait au sujet de la dépense ? L'a-t-il diminuée ? Loin de là, il l'a augmentée de \$2,000,000 à \$3,000,000.

Et quand l'honorable député a fait son dernier testament, par lequel il devait recevoir certains fonds qui devaient lui permettre, si cela était possible, d'échapper aux coups du terrible visiteur, qu'a-t-il fait ?

A-t-il pratiqué l'économie dans la dépense publique ou dans les emprunts publics ? Non. Il a fait décider que sir Hugh Allan recevrait une subvention de trente millions de piastres et de cinquante millions d'acres de terre, en considération des avances qui lui avaient été faites lors des élections générales. Cela est une preuve du genre de repentir à l'article de la mort des honorables membres de la gauche !

Pour parler d'une date plus récente, j'ai en main un document qui a été soumis en réponse à l'honorable député de Cardwell—démontrant qu'au dernier et terrible moment, quand le contrôle des affaires du pays allait échapper à l'honorable député, et qu'il faisait ses adieux à ses amis politiques, anxieux de pourvoir aux besoins de ses fidèles partisans, il ordonna, comme ses dernières volontés, que neuf d'entre

eux seraient nommés dans les bureaux du secrétaire d'Etat à une dépense de \$4,690, et que les traitements de neuf autres seraient augmentés de \$1,650.

A l'honorable député de Charlevoix (M. Langevin), ministre des Travaux Publics, il dit: "Donnez des charges à 28 de mes partisans, et augmentez les traitements de 171 autres. Qu'importe le coût! ce sont des hommes fidèles."

Et l'honorable député (M. Langevin) fit ce qui lui était commandé, moyennant une dépense de \$40,620.

Dans son propre ministère, celui de la Justice, dont il a été si longtemps le chef, il créa des emplois pour 75 de ses partisans et augmenta les traitements de 11 officiers, moyennant une dépense de \$79,960.

Son fidèle ami, le ministre de l'Intérieur, reçut aussi l'ordre suivant: "Faites en sorte de créer des emplois pour 19 de mes amis et d'augmenter les salaires de 25 autres, moyennant une dépense de \$19,080."

Puis se tournant vers l'honorable député de Cumberland (M. Tupper), alors ministre des Douanes, il lui tint ce langage: "Nous avons combattu ensemble plus d'un rude combat—mes intérêts sont les vôtres, et je remets en conséquence à bons soins 111 de mes fidèles amis. Soyez généreux envers eux, et ne manquez pas aussi de traiter libéralement ceux qui sont déjà à notre service." Le ministre des Douanes sut répondre à cet appel, comme le fait voir ce rapport, car 111 nouveaux officiers furent nommés et les traitements de 636 furent augmentés, moyennant une dépense totale de \$125,262.

Ce fut ainsi que l'on nomma encore six nouveaux officiers dans le département de la Milice et qu'on augmenta les salaires de 18 autres; 84 furent aussi nommés dans le ministère du Revenu de l'Intérieur et les traitements de 24 furent augmentés; 41 obtinrent des places dans le ministère de l'Agriculture et 15 des augmentations de traitements; 158 officiers furent nommés et 49 eurent des augmentations de traitements dans le ministère de la Marine et des Pêcheries, alors sous le contrôle de l'honorable député de Northumberland (M. Mitchell); finalement le très honorable député ordonna que 159 nouveaux emplois seraient créés, et que

les salaires de 311 seraient augmentés; bref, il ordonna en tout, comme son dernier testament, que 629 nouveaux emplois seraient créés, à une dépense de \$322,943, et que les traitements de 1,381 seraient augmentés, moyennant une dépense additionnelle de \$152,360.

Je mentionne ces faits pour faire contraster les actes de repentir à l'article de la mort entre l'administration précédente et l'administration actuelle. Dans un cas, on a pourvu aux besoins des amis politiques, tandis que dans l'autre on a fait un effort pour réduire la dépense.

Un codicile au testament déjà mentionné comportait que le très dévoué et très fidèle ami du testateur, M. S. L. Tilley, serait nommé lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick, tandis qu'un autre ami, le député d'Antigonish, serait fait juge; de fait, on a pourvu aux besoins de tous les amis de la droite, alors que la fin politique de l'honorable député approchait, et on a imposé une dépense énorme au pays pour venir au secours de ses partisans.

S'il est désirable que les dernières heures d'une administration soient consacrées à pourvoir aux besoins de ses amis politiques, assurément les dernières heures de l'administration précédente ont dû être remplies de félicité.

Mais s'il incombe à un gouvernement de sauvegarder les intérêts du peuple, de faire adopter de sages lois et d'empêcher l'extravagance, il n'y a pas lieu de craindre que l'acte de repentir à l'article de la mort de l'administration actuelle, si c'est bien là du repentir à l'article de la mort, pourra être favorablement comparé aux derniers actes d'une administration dont le pays est aujourd'hui heureusement délivré, et dont le retour au pouvoir ne saurait être que très éloigné.

Rien ne nous justifie d'espérer que, si les honorables membres de la gauche remontaient au pouvoir, ils ne feraient pas preuve de la même extravagance dans l'administration des affaires publiques—administration qui a fait la honte du pays et dont tout le mal qu'elle a fait ne peut être réparé aujourd'hui que par la plus stricte économie et par une administration judicieuse de la chose publique.

DISCOURS

DE

J. CHARLTON, M. P.,

SUR

LE BUDGET.

8 MARS 1878.

COMPTE-RENDU OFFICIEL.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Vendredi, 8 mars 1878.

M. CHARLTON—Il me faut le dire, la résolution proposée l'autre soir par le très honorable député de Kingston est l'une des plus étranges que l'on puisse voir, car elle n'embrasse que de vagues généralités et des promesses trompeuses, tout en affichant la prétention illogique qu'il est possible de légiférer de manière à concilier les intérêts les plus adverses.

Lorsque j'ai entendu l'honorable dé-

puté lire cette résolution et déclarer que par un remaniement du tarif l'on pourrait favoriser les intérêts miniers, agricoles, manufacturiers et autres, il m'a remis en mémoire une anecdote que j'ai lue quelque part.

Il s'agissait d'un candidat à l'élection d'un membre du Congrès pour l'Etat de Kentucky, lequel visait au même but que le très honorable monsieur, c'est-à-dire arriver au pouvoir, et dans sa profession de foi aux électeurs il promettait que s'il obtenait la majorité des suffrages il abolirait l'impôt, accroîtrait le revenu, trouverait des maris à toutes les veuves du district

se ferait le père de tous les orphelins, et créerait, si on le désirait, un fleuve d'eau-de-vie, et cela tout en fournissant le sucre nécessaire aux ponches que l'on voudrait faire.

Les promesses de ce candidat eussent pu être remplies tout aussi bien que pourraient l'être celles de la résolution.

Dans le discours dont il a gratifié la Chambre en cette occasion, le très honorable monsieur a mis au défi tous les membres présents de citer une seule nation qui soit devenue grande par le libre échange.

Je ne connais pas très bien quelle était la politique fiscale des différentes nations de l'antiquité ou du moyen-âge, mais si j'ai puisé mes renseignements à bonne source, il paraîtrait que la protection est d'une origine très récente, et si Rome et Carthage étaient de grands états commerciaux, si Tyre était une grande cité commerciale, si l'Assyrie était un grand empire commercial, ces cités, ces empires, ces états ont tous grandi sans la protection, mais grâce aux principes du libre échange.

La protection fut mise en pratique au dix-septième siècle, mais elle est aujourd'hui tombée en désuétude.

Si cette théorie a eu aussi peu de vogue, ce ne peut être à cause de son mérite, car elle est une anomalie et un indice de décadence.

Le très honorable député a dit que l'Angleterre a adopté une fois un tarif qui lui assurait le contrôle absolu de son marché et de ceux de ses colonies ; qu'elle ne serait pas parvenue au rang qu'elle occupe sans la protection ; et que c'est après avoir solidement établi ses industries manufacturières qu'elles a consenti à ouvrir ses marchés au reste du monde, à la condition d'une égale réciprocité.

En 1820, les exportations de l'Angleterre furent de £36,000,000 ; en 1842, à la fin de la période du système protecteur, elles ne s'élevèrent qu'à £47,000,000, mais aujourd'hui elles vont au-delà de \$1,000,000,000.

Son élévation au rang de grande nation commerciale date de l'époque où elle abandonna le système protecteur pour adopter le principe du libre échange.

Depuis cet abandon et dans les trente et quelques années qu'elle a mis en pratique le libre échange, le chiffre de ses importations et exportations a augmenté dans de telles proportions que force est de reconnaître qu'elle est aujourd'hui, non-seulement la plus grande puissance commerciale du monde, mais encore la plus grande qui ait jamais existé, grandeur qu'elle doit aux bienfaits découlant d'une judicieuse politique commerciale.

Le très honorable représentant de Kingston (sir John A. Macdonald) nous a dit qu'à cette heure l'on se plaignait beaucoup en Angleterre de l'admission des marchandises américaines ; mais est-il un membre de cette Chambre quelque peu versé dans le commerce qui pourrait supposer que l'importation de marchandises américaines sur le marché anglais ait pu sérieusement alarmer les fabricants de ce pays ?

Quant à moi, je ne crains pas de dire que l'importation de ces marchandises sur le marché anglais formerait à peine le fonds de commerce de six notables marchands de gros de Londres.

Va-t-on croire que le commerce anglais tremble de se voir supplanter sur son propre marché parce que les États-Unis exportent pour un peu plus de \$1,000,000 de fer, ou pour un peu plus de \$300,000 d'articles de laine ?

Le commerce d'exportation des États-Unis en Angleterre se résume à une bagatelle, et j'ose affirmer que c'est à perte que les Américains exportent en Angleterre, — j'entends les cotonnades, les lainages et les articles de fer — et qu'en ce faisant ils ont pour but de produire un effet politique dans leur pays.

Le très honorable monsieur (Sir John A. Macdonald) s'est permis de faire une prédiction, et m'est avis que s'il eût vécu dans les temps anciens comme Saül, il eût été compté au nombre des prophètes, bien que je doute qu'il eût avantageusement figuré parmi les sages de l'Ancien Testament.

Tout de même il a prédit que le système protecteur serait de nouveau adopté par l'Angleterre, et que plusieurs d'entre nous vivraient assez longtemps pour voir se réaliser sa prédiction. Il a aussi fait cette autre affirmation solennelle qu'un peuple n'est jamais parvenu au rang d'une grande nation en

exploitant une seule industrie. Eh bien ! sur ce point, j'incline à penser comme lui ; car ce serait un singulier peuple que celui qui n'aurait qu'une unique industrie à faire valoir. J'ignore s'il existe un tel peuple, mais le cas échéant, il n'est pas probable qu'il doive rapidement atteindre au rang des grandes nations.

Le très honorable monsieur nous a dit de plus que la Russie, puissance jouissant de l'avantage de la protection, contraignait le commerce anglais à vendre à sacrifice ses articles sur les marchés neutres où les deux nations ont une égale facilité d'accès, mais je regrette d'avoir à mentionner que dans ce cas il s'est montré aussi peu explicite que l'est sa résolution.

J'aurais été très aise qu'il eût désigné les marchés et les contrées où les marchandises russes et anglaises sont admises aux mêmes conditions et où les premières font une rude concurrence au commerce anglais.

Il est vrai que sur les marchés à l'intérieur de l'Asie, dans les contrées situées sur les bords de la mer Caspienne, et où l'on ne peut parvenir qu'en traversant le territoire russe, le commerce russe a le monopole de ces marchés, pour la bonne raison que les marchandises des autres pays en sont exclues, et c'est sans doute de ces pays-là dont l'honorable monsieur a voulu parler ; mais je nie que la Russie se rencontre avec l'Angleterre sur aucun marché, et que là elle contraigne le commerce de sa rivale à vendre ses marchandises au rabais.

Je mets au défi le très honorable député ou tout autre membre de cette Chambre de m'indiquer un coin du monde où les marchandises russes peuvent faire une aussi vive concurrence à celles de l'Angleterre, ou des marchés qu'elles peuvent encombrer à ce point-là où ces deux puissances ont accès.

L'honorable monsieur a déclaré que le remaniement du tarif par lui proposé n'augmenterait pas le chiffre de l'impôt, et moi je pense que toute modification du tarif opérée dans le sens de la protection ne pourrait augmenter le revenu ; elle le diminuerait plutôt, et la grande objection que rencontre la politique protectionniste, c'est qu'elle

tarit les sources de revenu tout en augmentant l'impôt.

Ce système impose de nouvelles taxes aux contribuables, non pour subvenir aux dépenses de l'Etat, mais pour enrichir les monopoleurs.

L'honorable monsieur a dit que notre marché ne servait pas seulement aux Etats-Unis pour y écouler à sacrifice le surplus de leurs produits, mais aussi à l'Angleterre.

C'est toujours chose facile d'affirmer d'une manière générale, mais il n'en est pas de même lorsqu'il faut entrer dans les détails et préciser les faits.

Quant à l'assertion que le Canada est devenu un marché à sacrifice, examinons donc un peu la capacité productive de nos diverses industries, la quantité d'articles qu'elles produisent et le chiffre des importations d'articles analogues des Etats-Unis, afin de pouvoir établir une jutes comparaison.

Prenons, par exemple, les produits de l'ébénisterie, justement parce que le très honorable député de Kingston a fait un tableau très désolant de la difficile situation où se trouvait, l'été dernier, l'établissement des MM. Hay et Cie., de Toronto.

Je vois qu'en 1870-71 l'industrie de l'ébénisterie canadienne a produit pour environ \$3,580,978, et je suppose que cette production a beaucoup augmenté depuis, et je ne crains pas de rien hasarder en affirmant que l'année dernière elle a dû excéder \$4,000,000.

Nos importations des Etats-Unis dans cette branche se sont élevées à \$276,313 l'année dernière.

Par tête, et en chiffres ronds, la production de cette industrie a été de \$1.15, et l'importation, de 7 $\frac{3}{4}$ cts.

Je ne puis donc concevoir qu'une industrie aussi solidement établie, et qui produit au moins quinze fois autant de ces articles que la quantité importée par nous, ait à subir sur nos propres marchés une concurrence aussi désastreuse.

Occupons-nous maintenant de la carrosserie.

En 1870-71, nous avons confectionné pour une valeur de \$4,849,230, et en 1876-77 nous en avons importé pour la somme de \$91,700. Il n'y a guère de danger que cette industrie soit anéantie par les ventes à sacrifice.

Si nous passons maintenant à l'article

des étoffes, nous voyons qu'en 1870-71 il en a été fabriqué pour une valeur de \$9,345,875, et il est évident que l'année dernière cette production a dû être de \$10,000,000 à \$12,000,000.

L'an dernier nos importations d'étoffes se sont élevées à \$162,958. Nous en avons fabriqué au taux de \$2.68 par tête et importé dans la proportion de 3 $\frac{3}{4}$ cts. par tête.

Y a-t-il lieu de craindre que cette grande industrie ait à souffrir du commerce d'importation ?

En 1870-71, nos clouteries ont produit pour \$1,147,380, et dans cette branche, nos importations de l'année dernière n'ont été que \$172,700.

Nos fabriques de chaussures ont produit, en chiffres ronds, pour \$20,000,000 l'an dernier, et le chiffre de nos importations de cet article n'a été que de \$265,458. La fabrication a donc été au taux de \$5 par tête et l'importation au taux de 5 $\frac{1}{2}$ cts.

En réalité, nous n'avons pas importé de chaussures qui peuvent se confectionner ici, mais seulement de la chaussure fine pour laquelle la demande est très peu considérable.

En fait d'articles de sellerie, nous avons fabriqué en 1870-71 pour une valeur de \$2,469,321, et importé pour la faible somme de \$33,364, c'est-à-dire fabriqué au taux de 70 cts par tête et importé au taux de 1 $\frac{1}{4}$ ct. par tête.

En 1870-71, nous avons fabriqué des articles de cuir pour une valeur de \$9,134,932, et nos importations de ces articles l'année dernière n'ont été que \$249,998. Ainsi, nous avons fabriqué au taux de \$2.64 par tête et importé au taux de 5 $\frac{1}{2}$ cts. par tête.

La production en lainages en 1870-71 a été de \$5,507,540, et l'année dernière l'importation de ces articles n'a été que \$323,062. Production, \$1.58 par tête; importation, 7 $\frac{1}{2}$ par tête.

Quant aux machines et mécanismes, il en a été fabriqué en 1870-71 pour \$7,325,000, et les importations de ces articles l'an dernier sont évaluées à \$262,235.

En instruments aratoires, la valeur de la production en 1870-71 a été de \$2,685,393, et l'importation, l'année dernière, de \$198,825.

En présence de tels faits; lorsque nos produits de fabrique figurent dans la proportion de vingt à un à côté de

nos importations, il n'est guère possible de faire croire que notre pays est un marché où l'étranger vient écouler le surplus de ses produits et que nos fabriques, par ce fait, subissent une concurrence désastreuse.

J'ai à la main un état de dix-huit de nos principales industries, dont le total des produits, en 1870-71, s'est élevé à \$73,259,154, tandis que les importations de produits analogues des États-Unis ne se montent qu'à \$3,623,376.

De tels chiffres n'ont pas besoin de commentaires.

C'est dans un but particulier que l'on cherche à faire croire que nos industries subissent une concurrence ruineuse que leur fait l'étranger sur nos marchés. Ce mal n'existe pas.

Au dire du très honorable député de Kingston (Sir John A. Macdonald) la réciprocité de commerce ou de tarif est la question la plus populaire que puisse soulever aujourd'hui n'importe quel parti politique. Il a ainsi suffisamment levé le voile. Il n'en fallait pas plus pour révéler le véritable objet des messieurs de la gauche, qui voient dans cette question de la protection leur meilleur cheval de bataille pour la campagne électorale qui se prépare.

C'est comme si le très honorable député nous avait dit: "J'ai parcouru le pays, l'été dernier; j'ai parlé dans les pique-niques et ailleurs; enfin, j'ai sondé l'électeur sur cette question, et je sais à quoi m'en tenir."

Quant à moi, je me suis présenté beaucoup moins souvent devant les électeurs, et sans sortir de mon comté, qui, je le crois, donne une assez juste idée de l'opinion politique haut-canadienne.

En janvier dernier, j'ai assisté à vingt assemblées dans ce collège électoral, dont j'ai étudié l'opinion avec assez de soin pour pouvoir dire en cette Chambre que si quelques-uns de mes amis ont cru une fois à la praticabilité du plan du très honorable député de Kingston, il n'en est plus ainsi aujourd'hui; et je puis assurer le très honorable représentant que lorsque cette question sera soumise au jugement du peuple, l'électeur lui dira en se plaçant l'index près du nez: "On voit trop la ficelle."

Hier au soir, le très honorable monsieur a dit bien des choses qui étaient nouvelles pour moi, entre autres, qu'une

très faible quantité de blé-d'inde était consommée par le cultivateur canadien, et que, par conséquent, ce dernier n'aurait pas à souffrir de l'impôt d'un droit sur cette céréale.

A cela je répondrai que j'habite un comté où l'on cultive beaucoup de blé-d'inde, ce qui n'empêche pas que j'aie eu connaissance que l'on avait importé des Etats-Unis et vendu aux habitants de ce même comté de grandes quantités de ce grain.

Cela s'est vu lorsque les récoltes avaient été pauvres et quand les cultivateurs se trouvaient à court le printemps, parce qu'ils avaient trop vendu l'automne et l'hiver. De grandes quantités de blé-d'inde sont alors consommées.

Se trouvant dans l'obligation d'acheter cette céréale, je doute que ces cultivateurs sauraient gré au gouvernement de l'impôt qui la leur ferait payer plus chère.

Je déclare donc inexacte cette assertion du très honorable député de Kingston, que le cultivateur canadien ne consomme guère de blé-d'inde et que sur ce point il a été mal informé, car c'est le contraire qui se voit.

Pourquoi n'en serait-il pas ainsi? Avec une livre d'orge, le cultivateur peut ordinairement acheter $1\frac{1}{2}$ ou deux livres de blé-d'inde. Il peut profiter de l'avantage de vendre ses pois, son orge et son avoine et d'acheter à la place du blé-d'inde pour nourrir ses bestiaux à un prix comparativement plus bas, et toute ingérence dans ses affaires porterait atteinte à ses droits et privilèges.

Selon le très honorable monsieur, — et il a assuré qu'il en serait ainsi — la réciprocité de tarif avec les Etats-Unis nous vaudrait ce grand avantage d'une réciprocité commerciale avec ce pays; or, si l'on pouvait me convaincre que tel serait le résultat, je voterais certainement pour la proposition; mais comme j'ai la certitude qu'elle aurait un effet diamétralement opposé, je dois, naturellement, me prononcer contre.

Bien loin de nous être avantageuse; l'adoption du principe de la réciprocité de tarif nous serait nuisible sous tous les rapports, car elle éloignerait indéfiniment la réalisation de notre désir d'arriver à une réciprocité commerciale, et

aurait aussi pour résultat de nous mettre en inimitié avec nos voisins.

Cela dit, il ne me reste plus que quelques observations à faire sur un point du discours du très honorable député de Kingston, qui nous a appris — et ce renseignement est corroboré par un autre personnage éminent (M. Tupper) — que sur ses propres marchés, l'Angleterre ne pouvait soutenir la concurrence que lui faisaient les Etats-Unis.

L'honorable monsieur nous a même fait entrevoir que sous peu, la mère-patrie serait éliminée de tous les marchés du monde civilisé, et que l'Afrique et les vallées du Congo et du Zambezi seraient les seuls champs de ses futures opérations commerciales; que les Hotentots, les Mokololos, les Manyemas, et autres tribus barbares de l'Afrique seraient ses seuls clients, et que son commerce serait ainsi restreint à échanger ses marchandises pour de l'ivoire, de l'huile de palmier et des cocos.

J'ai examiné s'il y avait quelque apparence que cette prédiction se réaliserait et j'ai pu m'assurer que l'Angleterre pourrait encore avoir un petit commerce avec quelque autre pays que l'Afrique.

J'ai pu constater que l'année dernière ses exportations se sont élevées aux chiffres suivants: cotonnades, \$211,000,000; lainages, \$79,000,000; fer et acier, \$92,000,000.

En articles de fabrique, ses exportations aux Etats-Unis ont excédé de \$12,000,000 la quantité totale des exportations américaines, ces dernières, en 1877, s'étant élevées à \$72,000,000 et celles d'Angleterre à \$84,000,000.

Les exportations de l'Angleterre aux pays suivants sont comme suit:

En Allemagne, de \$100,000,000; en France, de \$80,000,000; dans les Pays-Bas, de \$58,000,000; en Italie, de \$33,000,000; et en Russie, ce paradis de la protection, de \$30,000,000; dans l'Amérique du Sud, de \$52,000,000; aux Etats-Unis, de \$84,000,000.

Or, le total de ses exportations d'articles de fabrique — articles qu'elle répand dans tous les pays et hameaux de l'univers — s'élevant à \$1,000,000,000 et plus, je vous demande un peu s'il est possible qu'avant longtemps elle soit réduite aux marchés de l'intérieur de l'Afrique!

La Chambre a aussi eu l'avantage de connaître la manière de voir de l'honorable député de Terrebonne (M. Masson), quant au système protecteur.

Selon cet honorable membre, il y aurait deux espèces de protection : celle que peut donner le gouvernement et celle que peuvent offrir les créanciers.

S'il eût poussé ses études plus loin il aurait pu voir que le gouvernement peut accorder deux espèces de protection ; la première lui est commandée par les lois qui protègent la vie et la propriété des citoyens ; la seconde serait celle que préconise l'honorable représentant de Terrebonne et qui donnerait lieu à la création de monopoles sous l'égide de la loi ; avec cette dernière protection, tous nos grains passeraient aux mains de spéculateurs qui n'y ont pas droit ; en un mot, elle favoriserait une classe au détriment de l'autre, ou, plutôt, elle ressemblerait à celle dont jouissait le planteur de l'Amérique du Sud et qui lui assurait le bénéfice du labeur de ses esclaves.

Il y a deux manières de protéger. L'une est juste, l'autre ne l'est pas, et, en fait de tarif, celle qui ne l'est pas est un vol véritable autorisé en faveur d'une classe privilégiée.

L'honorable représentant de Terrebonne prétend que de l'aveu général la dépression est actuellement des plus accablantes en Canada ; eh bien ! au risque de paraître singulier, je conteste la légitimité de cette prétention. Je dirai plus tard pourquoi, ou plutôt, je donnerai des preuves que la dépression n'est pas aussi générale qu'il le dit.

Il est encore une observation de l'honorable député de Terrebonne—l'une des dernières—qui m'a beaucoup frappé.

Aux Etats-Unis, si la protection, a-t-il dit, a été la cause d'une trop grande production, quelqu'un en a au moins profité, l'ouvrier, par exemple, qui a pu acheter à bon marché.

Il était impossible de faire preuve d'autant d'inconséquence ; car, selon l'honorable représentant de Terrebonne, la population des Etats-Unis devait bénéficier de cet excès de production qui contraignait le fabricant à vendre à sacrifice ; or, cet excès de production a aussi porté le fabricant américain à recourir à nos marchés

pour écouler sa marchandise à n'importe quel prix ; et, naturellement, notre population a dû profiter du bon marché, mais il paraît que ce qui, dans ce cas, était avantageux à la population américaine ne pouvait l'être à la nôtre !

Si la chose n'est pas considérée comme hors d'ordre, je releverai une assertion faite hier au soir par l'honorable député de Cardwell (M. McCarthy), assertion de nature à faire croire que nous importons chaque année des Etats-Unis pour \$51,000,000 d'articles de fabrique. J'ai exprimé alors des doutes sur l'exactitude de ce fait, et depuis j'ai pu me procurer un état du département des Douanes d'après lequel je constate que la totalité de ces importations est de \$51,000,000, mais, que dans ce chiffre les articles de fabrique entrés pour la consommation ne s'élèvent qu'à \$24,000,000.

Je proteste donc contre cette assertion inconsidérée ou faite dans le but de tromper le pays.

M. McCARTHY—La Chambre doit se rappeler que lorsque l'honorable préopinant (M. Charlton) a exprimé le doute en question j'ai reconnu que j'avais fait là erreur.

M. CHARLTON—Je n'ai pas compris que l'honorable monsieur avait reconnu son erreur, car il a certainement laissé la Chambre sous l'impression que le fait cité par lui était exact.

La balance de cette grande importation, non comprise dans cette liste d'articles de fabrique, consiste, entre autres choses, en céréales et farines, pour un montant de \$12,000,000 ; en laine pour nos manufactures, \$692,000 ; en tabac en feuilles, \$980,000 ; en coton pour nos filatures, \$594,000 ; en effets d'émigrants venant en Canada, \$718,000 ; en peaux crues et autres pour nos tanneries, \$1,124,000 ; en charbon de terre et coke pour l'usage de nos manufactures et comme combustible, \$3,176,000 ; en matières tinctoriales, \$298,000 ; en caoutchouc, \$210,000 ; en filasse et chanvre pour nos manufactures, \$376,000 ; en bois de construction que nos marchands ont acheté aux Etats-Unis et qui, d'ici, a été exporté à l'étranger, \$363,000.

A ce point de mes observations il convient peut-être de définir ce que l'on

entend par protection et libre échange, questions au sujet desquelles on a parlé beaucoup, mais presque laissé de côté la théorie d'un tarif borné aux besoins du pays.

Les discussions qui ont eu lieu en cette Chambre sur ces matières ont dû faire croire au pays qu'il ne s'agissait que d'une controverse sur le principe de la protection *vs.* le libre échange, mais il est inutile pour moi de dire que tel n'est pas le but du débat.

Nous n'avons pas en ce pays de politique de protection pure et simple; nous n'avons pas non plus le libre échange, et personne ne songe à faire adopter ce principe en Canada.

Nous avons un tarif basé sur les besoins du pays ou sur un système que l'on pourrait convenablement appeler système non protecteur.

A quoi tend la protection? Ce n'est pas à la création d'un revenu, mais à l'imposition de droits assez élevés pour tarir les sources du revenu; à faire cesser notre commerce d'importation et à établir dans le pays un monopole en faveur du fabricant de ces articles qui sont exclus par une imposition excessive.

Pratiquement parlant, la protection a pour but de doubler l'impôt que paie le consommateur sous un système non protecteur, et cela sans bénéfice pour le gouvernement, parce qu'elle contraint celui-ci à adopter un nouveau moyen pour obtenir le même revenu que lui donnait un tarif non protecteur.

Un tarif établi seulement pour subvenir aux dépenses n'est qu'une liste de droits imposés de telle manière sur les articles que si ceux-ci augmentent de prix, le revenu augmente d'autant; mais lorsqu'il faut que le revenu soit considérable et qu'un grand nombre d'articles soient taxés en conséquence, il est impossible qu'un tarif du genre dont je parle n'offre pas une protection indirecte plus au moins grande aux industries indigènes.

Parmi les articles soumis au droit de 17½ p. c., il en est un grand nombre qui pourraient—quelques-uns le sont—être fabriqués en Canada.

Dans les années ordinaires le tarif actuel donne un revenu suffisant et une assez grande protection; mais si nous imposons des droits trop élevés nous courrons le risque de ne pas obte-

nir un revenu suffisant, car la trop grande protection que l'on aura donnée aux industries indigènes mettra fin aux importations.

Donc, comme je l'ai dit en définissant ces systèmes, il ne s'agit pas de décider entre la protection et le libre-échange.

Il n'existe pas ici de politique libre-échangiste; ce système ne compte aucun partisan parmi nous; mais nous avons un parti qui voudrait remplacer le tarif actuel par un système de droits protecteurs, par un système qui, tout en augmentant le prix des articles de consommation, diminuerait le revenu que perçoit le gouvernement, changement qui, je pourrais le prouver, je pense, serait en fin de compte désavantageux aux industries du pays.

Je passe maintenant aux accusations d'inconséquence portées contre moi, c'est-à-dire d'avoir été protectionniste et d'être aujourd'hui libre-échangiste.

Au point de vue de la protection, je ne me suis jamais prononcé pour un droit excédant 17½ p. c.; sur les questions de tarif, je n'ai jamais rien dit que l'Opposition pût caractériser comme une défense en faveur d'un tarif suffisant à la dépense du pays ou de la politique actuelle du gouvernement quant à la réduction des droits. Ai-je pu être ainsi inconséquent à moi-même?

On peut dire que j'ai parlé de protection et de libre échange, et me mettant au point de vue protecteur, je pourrais avec droit prétendre que le tarif actuel protège suffisamment les manufacturiers de ce pays; je pourrais, comme non-protectionniste, avoir aussi le droit de prétendre qu'il serait peu sage et impolitique de changer le tarif actuel, qui donne un revenu suffisant aux dépenses du pays sans fatiguer la population.

L'on m'a injustement critiqué, mais je ne prétends pas, tout de même, avoir été tout à fait conséquent avec mes anciennes opinions sur cette matière—une telle consistance n'est possible que là où il n'y a pas progrès.

Quand l'enfant est sous le soins de la nourrice, il est peut-être possible de lui faire croire que la lune est un gras fromage; mais, devenu jeune homme il croit tout autrement. Il répudie cette théorie et se montre inconséquent avec son passé, mais il n'en abandonne

pas moins l'erreur pour la vérité. Plus tard, quand viendra la quarantaine, les idées du jeune âge auront vraisemblablement fait place à des idées plus larges, et là encore il fera preuve d'inconséquence, mais toujours dans le sens du progrès.

Une personne qui a reçu la même éducation que moi ; qui a été, dans le jeune âge, le disciple d'hommes tels que Horace Greeley et Henry C. Clay, a pu refaire ses opinions, et les modifier à la suite d'examen consciencieux ; or, je ne crains pas, je n'ai pas honte de dire que j'ai beaucoup modifié certaines idées que je m'étais formées jadis.

Je ne crois pas qu'une protection extrême serait un bienfait pour le pays, mais je dis sans hésiter que, comme principe abstrait, le libre échange est un système rationnel. J'irai même plus loin, car j'affirme que plus on mettra ce principe en pratique plus on travaillera à l'avantage du pays.

Bien des choses ont été affirmées en cette Chambre au sujet de la condition d'un grand nombre de nos industries.

Quant au degré de la crise dont souffre encore le pays, je demande à la Chambre de me permettre quelques observations.

Je dirai d'abord que dans les quatre dernières années nous avons moins souffert de cette dépression que les Etats-Unis, qui jouissent de l'avantage d'une protection efficace. J'affirme qu'à cette heure notre pays en souffre moins que l'Angleterre, et beaucoup moins que la Russie, ce paradis de la protection. En vérité, si l'on compare notre situation avec celle de nos voisins, nous pouvons sans crainte affirmer qu'elle est remarquablement heureuse.

Je suis entré en correspondance avec des fabricants sur ce sujet, sans plus m'occuper de leurs opinions politiques. J'ai reçu des réponses de vingt et un des grands fabricants établis en ce pays, et leurs lettres témoignent toutes de la condition satisfaisante dans laquelle se trouvent nos industries manufacturières.

La première de ces lettres me disait qu'une grande filature de coton, dans l'Ouest, avait, l'année dernière, réalisé un bénéfice de 10 p.c. qui fut appliqué à l'achat de nouvelles machines.

Une autre lettre, venant d'une source différente, mais parlant des affaires de la même compagnie, disait qu'elle n'avait déclaré aucun dividende l'année dernière. L'auteur de cette lettre voulait sans doute me donner à entendre par là que l'année avait été mauvaise pour cette compagnie ; mais il omettait à dessein le fait qu'un dividende de 10 p.c., sans être déclaré, avait été réalisé et appliqué à augmenter la force motrice du moulin, parce que les commandes arrivaient en plus grand nombre que la compagnie ne pouvait en remplir.

La lettre suivante venait d'une grande fabrique de lainage ayant un capital de \$180,000, et qui avait réalisé l'année dernière un profit net de 10 p.c. ; elle me disait que les perspectives pour cette année étaient encore plus encourageantes qu'elle ne l'avaient été l'année dernière.

Une autre lettre venait d'une grande usine, au capital de \$180,000. Les auteurs de cette lettre me disaient qu'ils n'avaient réalisé l'année dernière aucun profit sur le capital fixe, par ce qu'ils avaient malheureusement un grand nombre de mauvaises créances ; il ajoutaient que la concurrence locale avait été trop vive, que la mesure de protection dont ils avaient joui avait stimulé leur industrie plus que de raison, et que par suite ils avaient fait trop d'opérations.

La lettre suivante venait d'un important fabricant de lainages qui disait que la dépression avait eu un mauvais effet sur ses affaires, qu'il ne voyait aucune perspective d'amélioration immédiate, et que le profit réalisé sur le capital l'année dernière avait été de 6 p.c. Chose singulière, j'ai remarqué que les fabricants qui ne retirent pas plus que l'intérêt légal sur le capital de leur entreprise déclarent que celle-ci se trouve dans une condition ruineuse.

Une autre lettre venait d'un établissement de bonneterie de l'Ouest. Le propriétaire déclarait qu'il y avait trop de concurrence locale et trop d'opérations ; qu'il croyait qu'un tarif proportionné aux besoins du revenu était le meilleur ; que les profits de l'année dernière avaient été de 6 p.c. et diminués par les mauvaises créances,

et que la perspective pour cette année était favorable.

Le propriétaire d'un grand établissement du même genre m'écrivait que les opérations de l'année dernière avaient été assez bonnes; qu'il ne s'attendait pas à une grande augmentation pour cette année et que les profits de l'année dernière avaient été de 7 p.c.

J'ai reçu une lettre du fabricant de machines à coudre le plus considérable peut-être qu'il y ait en Canada. Il disait: "Légère amélioration jusqu'ici pour cette année; la fabrique ne fonctionne pas tout le temps; nous avons dû nous contenter l'année dernière de l'intérêt sur les placements; nous avons besoin de la réciprocité."

Un monsieur qui fait de grandes opérations dans la carrosserie m'écrivait: "Les affaires ont assez rémunéré l'année dernière; j'aimerais un impôt de 20 p. c."

La lettre suivante venait d'une grande maison d'habillements de l'ouest. On y lisait: "Les profits ont été, l'année dernière, à peine aussi considérables que ceux qui auraient été réalisés sur le capital en le plaçant sur des hypothèques et en achetant des billets."

Un grand fabricant d'instruments aratoires de l'ouest m'écrivait: "Nous fabriquons des moissonneuses et différentes machines; pendant les dix derniers mois les opérations ont été plus actives que jamais; nous exportons beaucoup en Angleterre, en Australie et en Afrique; le commerce d'exportation augmente rapidement."

Sir JOHN A. MACDONALD—Comment! les tribus africaines se servent de moissonneuses?

M. CHARLTON—L'honorable monsieur ignore peut-être que les Anglo-Saxons, au nord du Capé Town, ont passablement supplanté les indigènes.

La lettre suivante vient d'un important fabricant de machines à coudre qui dit: "Notre fabrique marche les trois quarts du temps; les profits de l'année dernière, comparés à ceux des années précédentes, ont diminué; nous faisons des efforts pour augmenter le commerce d'exportation; nous voudrions le libre échange pour le fer, l'acier, le cuivre, la houille, le bois et le vernis." Ce sont les matières qui entrent dans la confection de ces machines.

Un autre grand fabricant d'instruments aratoires de l'ouest m'écrivait: "J'ai fait l'année dernière des opérations plus considérables et plus profitables que jamais auparavant; je m'attends à les augmenter beaucoup cette année; profits satisfaisants; je n'ai pas besoin de plus de protection; les droits actuels en offrent plus que ceux de 1869, 1870, 1871, 1872."

Le propriétaire d'une importante fonderie de l'ouest m'écrivait: "Les affaires s'améliorent; profits de l'année dernière, 20 p. c.; trop de concurrence dans le pays."

Un autre fabricant d'instruments aratoires disait: "J'ai fait 1,500 moissonneuses; les affaires augmentent; profits l'année dernière, 23 p. c.; plus de protection ferait tort à mes opérations."

Un autre fabricant d'instruments aratoires m'a envoyé une lettre extrêmement satisfaisante. Il y disait: "Les affaires augmentent rapidement; j'ai exporté 400 machines cette année; profits l'année dernière, 20 p. c. sur les ventes, 40 p. c. sur le capital."

Un autre industriel, même genre, disait: "J'espère doubler les opérations faites en 1877; je ne demande pas plus de protection; profits sur le capital l'année dernière, au moins 20 p. c."

Un autre: "Nos affaires l'année dernière ont été 20 p. c. plus considérables qu'auparavant et augmentent rapidement; profits satisfaisants; j'exporte en Angleterre, en Australie et aux Etats-Unis; je ne demande pas plus de protection."

Un fabricant d'articles en tricot m'écrivait: "Je tiens bon et mes confrères en font autant." Un autre fabricant d'instruments aratoires: "Les profits sont à peu près les mêmes que les années précédentes; il y a vingt ans que j'exploite cette industrie; j'essaie d'étendre mes relations jusqu'aux provinces maritimes; je ne puis y parvenir, à cause de la concurrence américaine; je n'ai aucune confiance dans les promesses de protection que nous font les torys." Et, à ce propos, je vais citer textuellement un extrait de cette lettre.

"En terminant, je crois fermement que quand le temps en sera venu le parti réformiste établira des mesures conformes aux désirs des fabricants et de la population du Canada; je

n'ai aucune confiance dans le zèle que le parti tory déploie en faveur de la protection, je n'y vois qu'une ruse employée par lui pour faire revenir le règne de l'extravagance et de la corruption ; et, lorsque les industriels réformistes, qui ne sont pas satisfaits du gouvernement actuel s'apercevront qu'ils ont été tout simplement floués par des promesses que ceux qu'ils faisaient n'ont jamais eu l'intention de remplir, ils verront que la protection n'était pour eux qu'un leurre."

Sir JOHN A. MACDONALD—
Alors, il y plusieurs autres fabricants qui sont mécontents ?

M. CHARLTON—L'auteur de la lettre n'en donne pas le nombre.

Je vais prendre la liberté de lire une lettre dont l'auteur m'a donné la permission de donner son nom : M. James Noxon, d'Ingersoll. Ce monsieur dit que les profits réalisés l'année dernière par le grand établissement dont il est le président ont été de 28 p. c. Voici ce qu'il écrit :

"Les profits réalisés l'année dernière par cette compagnie, après avoir fait une large part aux créances mauvaises et douteuses, ont été de 28 p. c. sur le fonds social versé. Nos profits ordinaires ont été de plus de 30 p. c. mais un peu moindres l'année dernière, en raison d'une défectuosité qui s'est déclarée dans nos moissonneuses et qu'on n'a découverte qu'après qu'elles eurent été envoyées dans toutes les parties du pays : il nous a fallu faire beaucoup de dépenses pour y remédier. Les perspectives pour cette année sont bonnes, et nous espérons ramener les profits à leur ancien chiffre..... Jamais clameur plus absurde ne s'est fait entendre que celle qui prétend que les fabricants manquent de protection ; le fait est que les industries manufacturières, sauf celles du bois, sont aujourd'hui plus prospères que toutes les grandes industries du pays, à l'exception peut-être de l'agriculture. Généralement parlant, on peut dire, sans crainte la contradiction, que les fabricants du Canada sont, à l'époque actuelle, aussi prospères que ceux de partout ailleurs."

Je résume comme suit les rapports que j'ai reçus de vingt établissements : six ont réalisé des profits de 20 p. c. ou plus sur les opérations de l'année dernière ; deux ont déclaré que leurs profits avaient été satisfaisants, et, d'après ce que j'en connais, je crois pouvoir dire qu'ils ont dépassé cette moyenne,—ce qui fait un total de huit sur vingt dont les profits se sont élevés à 20 p. c. Deux ont déclaré que leurs profits ont été de 10 p. c. ; six, de 6 à 8 p. c. l'année dernière ; un a accusé une diminution de profits sur ceux des années précédentes ; et deux seulement ont fait rapport qu'ils n'avaient pas déclaré de dividende.

J'ai en ma possession une statistique des opérations faites l'année dernière par quarante-huit des principaux établissements manufacturiers de la Nouvelle-Angleterre, et je suis heureux de dire que les rapports présentés par les maisons canadiennes que je viens de passer en revue sont beaucoup plus satisfaisants que ceux fournis par les premiers et qui comprennent les principales corporations de ces Etats, lesquelles représentent un capital de \$52,320,000.

De ces quarante-huit établissements, seize n'ont déclaré, l'année dernière, aucun dividende—en Canada deux seulement. Neuf ont rapporté des profits moindres que six pour cent, huit ont rapporté six pour cent, et sept seulement ont rapporté dix pour cent et plus.

Si nous mettons en parallèle la situation de ces quarante-huit établissements américains avec celle des vingt et un établissements dont j'ai parlé, il est évident que la condition de nos industries manufacturières est très prospère, comparées à celles des Etats de la Nouvelle-Angleterre.

Je pense avoir amplement prouvé mon assertion que le degré de dépression et de misère qui existe en ce moment parmi les fabriques du Canada est moindre qu'aux Etats-Unis. J'affirme encore une fois que la condition des industries manufacturières en Canada, actuellement et depuis les quatre dernières années, a été meilleure que celle des manufactures des Etats-Unis, de la Nouvelle-Angleterre, de l'Allemagne et de la Russie.

Sir JOHN A. MACDONALD—Je me permettrai de demander à l'honorable monsieur s'il a lu toutes les réponses ?

M. CHARLTON—J'ai lu toutes les réponses, et je n'ai caché aucun des renseignements que j'ai reçus en réponse à ces lettres.

M. ROCHESTER—Lisez toutes les lettres.

M. CHARLTON—Je pourrais donner à l'honorable monsieur les noms de ces établissements, et j'ai déjà fait connaître la substance des lettres. Plusieurs de ces lettres contiennent des informations qu'ils ne m'est pas permis de divulguer, et pour quelques-unes je

ne suis pas libre de faire connaître les noms de leurs auteurs.

M. ROCHESTER—Nous ne voulons pas les noms, mais simplement les lettres.

M. CHARLTON—Je ne tiens pas à employer deux heures à lire une masse de lettres dont j'ai déjà donné la substance.

Sir JOHN A. MACDONALD—L'honorable député aurait-il l'obligeance de nous communiquer la réponse qu'il a reçue de Robinson et Cie., de Preston et Galt ?

M. CHARLTON—Je n'ai pas de lettre de Robinson et Cie.

Sir JOHN A. MACDONALD—Ils vous ont certainement écrit une lettre, puisque j'en ai la copie.

M. CHARLTON—Je puis me tromper, mais je vais regarder à la suscription des lettres.

Sir JOHN A. MACDONALD—Wm. Robinson est un des associés.

M. YOUNG—Dit-il qu'il a perdu de l'argent ?

Sir JOHN A. MACDONALD—Je voudrais savoir le nom de la société.

M. CHARLTON—J'ai une lettre de Robinson, Howells et Cie., de Preston.

Sir JOHN A. MACDONALD—L'honorable député va nous la lire peut-être ?

M. DYMOND—Il nous en a déjà communiqué la substance.

M. CHARLTON—J'ai donné communication des lettres dont leurs auteurs m'avaient autorisé à me servir ; je ne lirai aucune de celles qu'il ne m'est pas permis de citer. J'ai donné à la Chambre les informations qui m'ont été fournies, et la circulaire que j'ai distribuée disait que je désirais connaître d'une manière générale la condition des affaires pendant l'année dernière, ainsi que les perspectives pour cette année, afin de communiquer ces renseignements à la Chambre.

Après avoir affirmé que l'étendue de la dépression a été moindre en Canada, l'année dernière, que dans la plupart des pays commerciaux, je soutiens maintenant que, quelle que soit la dépression qui existe en ce pays, elle n'est pas due à l'absence de protection.

J'ai dit que la crise qui s'est fait sentir dans tous les pays du monde doit avoir nécessairement exercé son influence sur les intérêts commerciaux du Canada, et je crois presque inutile d'entrer dans les détails pour le prouver. Il est impossible que les industries manufacturières et commerciales de notre pays n'aient pas souffert de la dépression dont les autres nations commerciales ont été affligées.

Maintenant, nous avons, dans cette politique nationale que nous propose le très honorable représentant de Kingston, la promesse que le Canada deviendra prospère si nous accordons la protection aux différentes industries : on nous assure que cette panacée fera naître la prospérité dans nos industries agricoles, minières et manufacturières, Eh bien ! examinons un instant le degré de prospérité qu'une bonne protection vaudrait aux industries manufacturières de notre pays.

Tout d'abord, je demande la permission de faire remarquer que dans tous les pays, même dans les pays le plus protégés, tels que les Etats-Unis, où les diverses industries ont eu l'avantage d'une très-grande protection, il existe un nombre immense d'entreprises manufacturières appartenant à la classe communément appelée "industries domestiques."

En 1870-71, la production brute des industries manufacturières en Canada fut de \$221,000,000 ; si nous déduisons de cette somme le prix des matériaux, nous avons un produit net de \$96,709,000. Acceptant comme juste le principe posé par les économistes politiques que, dans un pays comme celui-ci, les quatre cinquièmes au moins des fabriques appartiennent à la catégorie vulgairement désignée sous le nom "industries domestiques," telles que la boulangerie, la maçonnerie, la cordonnerie, la menuiserie, etc., qui doivent se trouver dans tous les pays, voyons quelle proportion considérable de ces industries qui existaient en 1870-71 est due à la protection que donne notre tarif suffisant pour le revenu.

Appuyant nos calculs sur cette base, nous verrons que la proportion de la production due à la protection est de \$19,000,000 ; nous verrons que 187,942 personnes sont employées à l'exploitation de ces différentes industries et

que, hors de là, il n'y en a pas plus de 37,500 de tout ce nombre qui se livrent à des occupations pour lesquelles la protection n'est d'aucun avantage. Il faut donc mettre au crédit de la protection incidente dont nous jouissons présentement le fait de ces 37,500 individus qui étaient en Canada en 1870.

La question qui se présente ensuite est celle de savoir jusqu'à quel point ce nombre serait augmenté si nous adoptions le système de protection le plus efficace possible. J'ai parcouru attentivement la liste des importations faites en Canada pendant la dernière année fiscale et j'ai noté la quantité, ainsi que la somme des articles qui peuvent être produits en Canada, et voici à quel résultat de classification j'en suis arrivé :

J'ai constaté que nous avons importé l'année dernière, en fait d'articles sujets à des droits spécifiques et qui pourraient être fabriqués en Canada, pour une valeur de \$398,000; en fait d'articles qui paient 17½ p.c. et qui pourraient être produits ici à l'aide de la protection la plus efficace, nous avons importé pour une valeur de \$35,209,000; des articles inscrits sur la liste de 10 p. c., et que le Canada pourrait produire, nous avons importé pour une valeur de \$508,000; de ceux portés sur la liste de 5 p. c., pour une valeur de \$3,383,000; et des articles admis en franchise, pour une valeur de \$3,332,000,—soit une valeur collective de \$42,832,000 d'articles importés en Canada pendant la dernière année fiscale et dont la plus grande partie pourra, à la longue, être fabriqué dans le pays, à la faveur d'un bon système de protection.

Eh bien ! si nous devons adopter ce système, établir un impôt assez élevé pour empêcher ces articles d'entrer dans le pays et implanter ici leur fabrication, quel est le premier sacrifice que nous aurons à faire ?

Ce sera d'abord le sacrifice des droits que nous percevons sur ces articles, car le gouvernement en perdrait le revenu et le consommateur ne les obtiendrait pas à meilleur marché. L'année dernière, ces droits se sont élevés à la somme de \$6,661,000.

Quel serait le second sacrifice ? Il consisterait à augmenter les taxes assez pour que ces articles pussent être pro-

duits ici. Cette augmentation serait peut-être de 10 p. c., peut-être de 20 p. c.; et mes calculs sont très modérés. Je suppose qu'il faudrait élever le tarif à environ 25 p. c., et que par suite le prix de ces articles s'élèverait à \$5,140,000.

Est-ce tout ? Non.

Le prix de plusieurs espèces d'articles qui étaient déjà fabriqués en Canada à la faveur d'une protection de 17½ p. c. augmenterait par suite de l'augmentation des droits; j'estime à \$2,950,000,—et mon calcul est très modéré—l'élévation du prix de ces articles.

Dès lors, que perdriions-nous, en excluant du Canada, par des impôts protecteurs élevés, pour une valeur de \$42,832,000 d'articles que nous avons importés l'année dernière, en supposant que tous ces articles seraient fabriqués ici ? Nous perdriions annuellement \$14,725,000. Et ces calculs sont probablement de 10 p. c. plus faibles que le chiffre réel.

Maintenant, quels avantages résulteraient de ce système ? Personne ne peut nier que la fabrication en Canada d'articles pour une valeur de quarante-deux millions de piastres et la création des différents établissements nécessaires à cet accroissement d'opérations constitueraient un avantage pour notre pays. Il ne nous reste plus qu'à examiner quel serait cet avantage et à en comparer la valeur avec cette perte de \$14,752,000 que je viens d'établir.

Eh bien ! quel serait cet avantage ? Combien d'artisans la production de \$42,832,000 ajouterait-elle à la population du Canada ? Les statistiques du recensement démontrent qu'en 1870, aux Etats-Unis, la production des articles a dépassé \$2,000 par chaque artisan employé; et je vois que, l'année dernière, elle a dépassé \$2,500 dans la ville de Cincinnati.

Avec ces données, je calcule que, sous le système qui créerait la production de ces articles en Canada, chaque artisan produirait pour une valeur de \$2,000. Alors combien d'artisans seraient ajoutés à la population du Canada si nous produisions pour une valeur additionnelle de \$42,000,000 d'articles que nous importons aujourd'hui ? Nous ajouterions à la population 22,000 artisans, chiffres ronds.

Partie de ces ouvriers de fabrique seraient des hommes, partie des femmes,

partie des garçons et partie des filles. Et pour ajouter 22,000 artisans à notre population, on nous demande, par cette admirable politique qu'a promulguée hier soir le très honorable député de Kingston, de faire perdre annuellement \$14,752,000 au pays, de payer une taxe annuelle de \$625 pour chaque artisan amené en Canada pour fabriquer ici des articles que nous importons maintenant et que nous pouvons produire.

En capitalisant cette somme payée comme taxe annuelle, elle s'élèverait à \$12,500 à 5 p. c. d'intérêt, prix que nous coûterait l'augmentation de population nécessaire pour produire les articles que nous importons.

N'est-ce pas là une magnifique théorie ?

Le très honorable député de Kingston mérite une médaille de cuir pour avoir trouvé et développé une recette aussi étonnante pour établir une politique nationale, politique qui doit donner la prospérité au Canada, à ses industries manufacturières, minières, agricoles et autres,—politique qui forcerait le peuple à s'imposer plus de quatorze millions de piastres de taxes directes et indirectes dans le but d'ajouter 22,000 artisans à notre population. Quel brillant chef-d'œuvre politique il nous a fait voir là !

On nous promet d'une manière générale que ce système favorisera les autres industries.

Quelles sont ces autres industries ? Est-ce celle du bois, qui est une des plus importantes que nous ayons en Canada, industrie qui écoule ses produits presque exclusivement à l'étranger et à laquelle la moindre augmentation dans le prix des matières employées est préjudiciable ? La chose est absurde. La protection, à quelque degré que ce soit, fait tort à cette industrie. Dans aucune circonstance possible on ne pourrait élaborer un système protecteur qui fût avantageux au commerce de bois en Canada.

L'honorable monsieur pense-t-il conférer des avantages à l'industrie des navires en établissant des impôts sur les matières qui entrent dans leur construction, en entravant le commerce du pays et en tarissant les sources qui ont fait du Canada la quatrième puissance maritime du monde. Il peut le croire, mais il se trompe grande-

ment ; il ne peut proposer aucune augmentation d'impôts qui ne causeraient pas un tort considérable à l'industrie des navires.

Pense-t-il faire un avantage à l'industrie de la pêche en établissant des droits protecteurs,—droits sur le sel, droits sur les houilles, droits sur les draps, droits sur les substances alimentaires ? De toute manière sa protection ne pourrait favoriser cette grande industrie, et je vais m'efforcer de démontrer que les principes de la protection ne peuvent être favorables à toutes les industries.

Sir JOHN A. MACDONALD — Ecoutez ! écoutez ! nous allons avoir une nouvelle édition du discours que mon honorable ami prononçait en 1876.

M. CHARLTON — Le très honorable monsieur est malheureusement arrivé trop tard. Je ne reviendrai pas sur les matières que j'ai déjà traitées et à l'occasion desquelles j'ai relevé l'observation qu'il vient de faire.

Je parlais, il y a un instant, des industries domestiques et artificielles, et j'ai dit que dans tous les pays, spécialement dans des pays comme les États-Unis et le Canada, la très grande partie des industries appartient à la catégorie désignée sous le nom d'industries domestiques, à cette classe d'industries qui existent dans tous les pays et qui souffrent de la protection.

Mais, dans bien peu de cas, les industries même protégées bénéficient de la protection d'une façon permanente. Prenons pour exemple celle du fer.

Si un droit était imposé sur le fer en gueuse, ainsi que, j'ose le dire, le très honorable député serait disposé à le proposer, quel serait l'effet de ce droit sur l'industrie métallurgique ? Quelle est la proportion du fer en gueuse dans le commerce entier de cet article ?

Aux États-Unis, en 1860, la valeur totale des produits du fer était dix fois plus grande que celle des produits du fer en gueuse, et en 1870 elle était huit fois plus grande. Quel a été l'effet du droit imposé sur le fer en gueuse ? Il a élevé le prix de la matière première aux neuf dixièmes de la valeur de l'industrie métallurgique des États-Unis en 1860, et aux sept huitièmes de la valeur en 1870. Cet impôt sur le fer en gueuse n'est pas un avantage, mais une charge

sur les neuf dixièmes de l'industrie métallurgique de ce pays.

Quel a été l'effet de l'impôt sur le fer en barre? Toutes les industries qui se servent de fer en barre comme matière première ont souffert de l'imposition d'un droit sur cette qualité de fer.

Puis, un droit est prélevé sur l'acier brut, et quel est son effet? Eh bien! tous les couteliers des Etats-Unis vous diront que si le gouvernement voulait enlever l'impôt qui pèse sur l'acier brut, ils ne demanderaient pas d'autre protection. La valeur de l'acier brut produit aux Etats-Unis est, à la valeur des produits de l'acier, dans une proportion de 1 à 30; par conséquent, si l'imposition d'un droit sur l'acier brut profite à un individu, vingt-neuf autres en souffrent. Voilà l'effet de la protection.

Quel est ensuite l'effet des impôts sur les matières tinctoriales et sur la laine, car aux Etats-Unis comme dans tous les pays où fleurit le système de la protection, il faut bien protéger toutes les industries? Aux Etats-Unis, quand on protège les fabriques de lainages, les producteurs de laines demandent qu'un droit soit imposé sur cet article, et on le leur accorde; d'où il suit que les bénéfices réalisés par le fabricant par l'impôt sur les draps se trouvent neutralisés, et plus que neutralisés par celui qui est prélevé sur les matières tinctoriales et sur la laine.

Quel effet l'impôt sur les houilles a-t-il aux Etats-Unis, et quel effet aurait-il ici? Il augmenterait, comme là-bas, les frais du fabricant de machines à vapeur. Il lui ferait tort, ainsi qu'à tous les fabricants qui se servent de charbon pour produire la vapeur, à tous ceux qui l'emploient comme combustible. Un droit protecteur sur les houilles serait un fardeau pour toutes les industries, excepté celle qui produit le charbon pour la vente.

Quel serait le résultat de l'impôt sur les substances alimentaires? Il constituerait une charge pour chaque artisan et chaque ouvrier; il ne bénéficierait qu'au producteur, et serait préjudiciable à tous les autres.

Tels sont les traits caractéristiques du système de la protection. Qu'il profite à quelques industries spéciales, et nous les verrons lutter les unes contre les autres, et, après leur avoir appliqué à toutes un système de vol et de

spoliation, nous nous trouverions au même point.

Avec la protection le prix des articles fabriqués augmente invariablement; car, là où la matière première d'une industrie est le produit fabriqué d'une autre et le produit fabriqué de l'une la matière première de l'autre — comme la chose arrive toujours — il faut, dans une infinité de cas, augmenter sans cesse les droits et les profits, et tout cela, par la nature même du commerce, augmente en fin de compte le prix de l'article.

Je désire signaler à l'honorable chef de l'Opposition un côté de cette nouvelle phase de la politique canadienne qui a peut-être échappé à son attention; je veux lui faire voir ce que nous gagnerions probablement en posant la protection comme une question sur laquelle le peuple doit juger les deux partis.

Nous introduirions dans la législation fiscale un élément d'incertitude dont les fabricants américains se plaignent comme l'un des plus grands maux qu'ils aient à subir. Pour avoir fait de la protection une question politique, les Etats-Unis ont créé une législation variable et incertaine: témoins, les trente-cinq tarifs différents qu'ils ont établis. Le fabricant ne sait jamais sur quoi il doit compter; il ne connaît pas le moment où le peuple doit manifester sa volonté.

Pour se prononcer avec intelligence, le peuple doit comprendre les questions qui sont soumises à sa décision. Mais sur les questions si compliquées de la protection et du libre échange, les masses ne sont guère en mesure de se prononcer, ou plutôt leurs opinions prennent des faux-fuyants, et le résultat c'est que la législation commerciale manque toujours de stabilité: c'est celui que les Etats-Unis ont obtenu avec leur législation sur le tarif.

Dans plusieurs cas cette législation a été une malédiction pour le fabricant et pour toutes les industries commerciales américaines. Aussi, pouvons-nous prévoir ce qui arriverait si nous jetions dans l'arène politique la question "Protection *versus* Non-protection?" Supposons que nous adoptions le principe de la protection, quel en serait l'effet?

En premier lieu, posons-nous cette question à l'égard de l'industrie agri-

cole. Quel a été l'effet naturel de la protection dans tous les pays où l'on a voulu appliquer ce système ? Tout d'abord elle a mis un terme aux demandes d'exportations des produits agricoles. A l'étranger l'artisan qui expédiait ses articles à ce marché où il s'approvisionnait de substances alimentaires s'est vu, par l'opération de la protection, fermer le marché auquel il avait accès pour la vente des produits de son industrie ; par suite, il a fait douter de son crédit et il a cessé d'être ce qu'il était, un bon client.

Donc, le premier effet de la protection serait d'arrêter l'exportation de nos produits agricoles.

Le second effet serait de mettre un terme à la création des moyens de transport faciles. Une fois la demande d'exportations arrêtée, nous diminuons la somme des produits exportés et, comme conséquence naturelle, nous mettons fin aux demandes qui nous sont faites d'établir des voies de transport faciles.

Ensuite, nous augmenterions, pour le cultivateur, le prix de ses instruments aratoires, de ses vêtements, de ses meubles, en un mot de tout ce qu'il doit acheter. Donc, en ce qui le concerne, le résultat de la protection serait, tout en arrêtant les demandes d'exportations, de réduire les prix de tout ce qu'il vend et d'augmenter ceux des articles qu'il achète.

Voilà la vérité. Et je défie ceux qui voudraient contester mon affirmation de prouver que les Etats-Unis n'en sont pas venus là et que les cultivateurs de ce pays aient obtenu autre chose de la protection.

Quel remède aurait pu être appliqué à ce mal et aurait pu détourner ce résultat ? Une chose, et une seulement : c'est que la protection eût créé un marché pour le surplus des produits agricoles et amené la nécessité d'importer plus de substances alimentaires que le pays ne pouvait en fournir. Si cela eût été fait, alors la protection aurait réalisé les promesses de ses adhérents ; elle aurait donné un marché national au cultivateur et l'aurait indemnisé jusqu'à un certain point des taxes qui pèsent sur lui.

Est-il possible d'établir en ce pays un système protecteur assez efficace pour amener la fabrication de tous les

articles susceptibles d'être fabriqués et que nous importons maintenant,—c'est-à-dire des articles pour une valeur de \$42,000,000, avec une protection qui doit ajouter à la population 22,000 artisans et leurs familles—est-il possible que ce système ajoute à la population du Canada assez de monde pour consommer le surplus des produits agricoles ? Eh bien, non ! le système protecteur le plus efficace, le mieux élaboré, n'y parviendrait pas dans la province d'Ontario. Cette prétention est un sophisme.

Nous avons eu déjà la protection ; son effet a été de diminuer les recettes du cultivateur et d'augmenter le prix de tous les articles qu'il avait à acheter. De toutes manières cette politique lui a été préjudiciable.

Voilà ce que la protection a fait pour l'agriculture ; voilà ce qui nous arriverait si le très honorable député de Kingston et ses amis mettaient à exécution leur promesse de favoriser l'agriculture parmi les autres industries du pays.

Eh bien ! si c'est là, en ce qui concerne l'agriculture, le caractère de la protection, quel est celui du libre-échange !

Le premier trait caractéristique du libre échange, c'est la demande et la fourniture sans entraves ; partout où le cultivateur trouve le marché le plus avantageux pour ses produits, il peut les y vendre, et partout où il trouve un marché qui offre le plus d'avantage aux acheteurs, il peut y acheter. La législation ne crée ni exclusion, ni restrictions, ni obstacles de nature à empêcher de réaliser le plus qu'il peut obtenir de ce qu'il vend, ou de faire les meilleures opérations possibles.

Un autre trait caractéristique du libre échange, c'est qu'il conduit au maximum de la production, tout en maintenant le minimum des prix.

Un troisième trait, c'est qu'il permet à l'homme d'obéir aux lois naturelles dans toutes ses transactions commerciales ; il n'impose aucune restriction artificielle, il ne provoque pas de lois qui ne sont point naturelles, il est d'accord avec les principes du sens commun, il donne à l'humanité l'abondance et le repos au lieu de la disette artificielle et du travail fatigant qui résultent de la protection.

Je le répète, l'objet et le résultat du libre échange c'est de donner l'abondance et le repos, tandis que la protection amène la disette et la nécessité de forcer le travail pour fournir aux besoins de la population. Quoi ! Dieu lui-même n'a-t-il pas fait voir à l'homme dans sa loi non écrite la nécessité du libre échange ? Pourquoi le bienfaisant Créateur du ciel et de la terre nous a-t-il donné des zones, des sols, des climats, des races et des goûts différents ? Est-ce par accident ? N'est-ce pas évidemment afin que l'homme fasse des transactions avec son semblable, et le commerce n'a-t-il pas pour résultat de conférer à une zone les richesses et les bienfaits de toutes les autres ?

Le commerce n'a-t-il pas pour résultat de mettre l'homme en contact avec le reste de ses semblables sur toute l'étendue de la terre, d'entremêler les races afin qu'elles puissent se communiquer mutuellement les avantages de l'éducation, de faire passer insensiblement l'homme de la condition sauvage à celle de l'intelligence et de la civilisation. Pourquoi faisons-nous des chemins de fer ? pourquoi établissons-nous des lignes télégraphiques ? pourquoi construisons-nous des navires avec lesquels la traversée de l'Atlantique n'est qu'un jeu pour nous ? pourquoi étendons-nous nos relations commerciales jusqu'aux pays les plus lointains ? C'est pour augmenter notre bien-être, notre bonheur, nos connaissances.

Par conséquent, toute législation qui nous empêcherait de faire ces choses, qui nous isolerait du reste du monde, serait nécessairement fatale à la cause du progrès, au lieu de la servir.

Le commerce est un niveleur, il est le grand civilisateur du monde, mais il est égoïste. Il est égoïste dans son but, mais bienfaisant dans ses résultats. Je le répète, une législation qui tend à imposer des restrictions au commerce est contraire aux plus chers intérêts de l'homme.

Examinons maintenant quelques-uns des traits caractéristiques de la protection.

Est-il avantageux de diminuer les moyens d'acquisition du travailleur ? Un traité d'économie politique que je lisais l'autre jour contient une anecdote qui démontre bien ce point.

Un Français avait planté une vigne ; il la cultiva et soigna jusqu'à ce qu'elle lui donnât un tonneau de vin. Sa famille ayant besoin de différentes choses, il s'en alla vendre son vin. Dans son pays, on lui en offrit quinze paquets de marchandises ; mais on lui en offrit 26 à Manchester, et il accepta tout naturellement cette dernière proposition. Cependant, lorsqu'il voulut faire venir ses achats d'Angleterre, un officier douanier lui fit observer qu'il aurait à payer une taxe sur ces articles. Or, comme cet impôt réduisait la valeur de ses marchandises à celle des quinze paquets qu'il avait refusés en France, grand fut son embarras et il demanda conseil à l'officier du fisc.

— Prenez les marchandises françaises, lui dit celui-ci.

— Mais, demanda le paysan, pourquoi n'ai-je pas la faculté de vendre mon vin à ceux qui peuvent m'en donner le plus ?

— Parce que, répondit, le douanier, cet impôt protège les intérêts de la France. Comment ? je ne saurais vous le dire ; mais tel est le décret de la législature, et il doit être juste.

Voilà la protection. Son effet est de diminuer les moyens d'acquisition des classes ouvrières, de créer la disette artificielle et les hauts prix. Elle tend à créer des monopoles et des combinaisons qui pillent le peuple pour leurs fins égoïstes ; c'est l'exploitation des masses par l'action législative.

Le premier effet de la protection pure et simple est de relâcher la morale. Elle donne naissance à la contrebande, aux faux des factures et au parjure. Le peuple s'aperçoit que le gouvernement a des préférences personnelles, qu'il donne à des individus privilégiés le pouvoir de piller les masses sous la sauvegarde des lois ; il est porté à croire que les richesses acquises par ces individus l'ont été à la faveur du vol, et il en vient insensiblement à la conclusion que la propriété c'est le vol. Et c'est ainsi que la protection conduit au communisme.

Je regrette que le très honorable représentant de Kingston ne soit pas ici pour entendre ma réponse à son assertion que c'est le système de la protection qui a fait l'Angleterre ce qu'elle est.

Que gagnerions-nous en adoptant la protection en Canada ? Que nous promettent l'honorable député de Kingston et ses amis ?

Tout d'abord, nous disent-ils, nous aurions un plus grand nombre de fabriques.

Mais, en réponse à des circulaires qui leur avaient été adressées, on a reçu des lettres, non pas de un ou deux, mais d'un bon nombre de fabricants, qui déclarent que, pour plusieurs industries, la production est déjà trop grande.

Si les marchandises étrangères étaient exclues du Canada, il y aurait d'abord progrès, prospérité et de gros dividendes pour les fabricants mais les résultats deviendraient bientôt très différents. Un trop grand nombre de personnes se lanceraient dans les affaires, et une de ces deux conséquences seraient inévitables : ou les fabricants, s'apercevant qu'ils ont trop de concurrents et que la production est trop grande, feraient des combinaisons pour diminuer leurs opérations et restreindre la production au prix de la consommation ; ou les grandes accumulations de surplus amèneraient la dépression, une panique générale et la banqueroute, accompagnées de la disparition de nombre d'établissements superflus.

Ce serait une catastrophe commerciale ; ce serait la ruine de plusieurs de ceux dont ce système devait faire la fortune. Le pays perdrait annuellement près de \$15,000,000 pour ajouter 22,000 artisans à la population, sans bénéfice durable pour ceux en faveur desquels ces taxes énormes seraient imposées. Ce serait une perte et pour l'artisan, pour le producteur de houille, pour le producteur de sel et pour le cultivateur.

Examinons particulièrement quel serait l'effet de ce système pour le cultivateur.

La protection, ou une politique de protection élèverait le prix de tous les articles qu'il est obligé d'acheter.

Ces messieurs ont promis de faire du bon au cultivateur sous la forme d'impôts sur les céréales ; mais si l'on établit une taxe sur les céréales, quels profits en retirera-t-il ? Dans les années ordinaires nous exportons un surplus de tous les grains, sauf du maïs ; mais, dans les années exceptionnelles, il est

possible que nous soyons obligés d'acheter ailleurs ou d'importer pour la consommation locale. Les Etats-Unis exportent leur surplus en Angleterre, nous aussi, et les prix obtenus en Angleterre fixent ceux du producteur aux Etats-Unis et au Canada.

Il est une espèce de grains, une seule, dont, je l'avoue, un droit d'importation augmenterait le prix : c'est le maïs.

J'aimerais beaucoup savoir des promoteurs de la politique nationale, quelle taxe ils ont l'intention d'imposer sur le maïs, si jamais ils remanient le tarif. Il y a quelques années un impôt de 3 cts. était prélevé sur chaque boisseau de maïs ; mais je présume que ces messieurs sont maintenant en faveur d'une plus grande protection et qu'ils élèveraient ce droit à 5 cts. Si je fais erreur, ils peuvent la relever.

Supposant que je ne me trompe pas, je vais prendre mon comté pour montrer jusqu'à quel point cette taxe affecterait la production du maïs sur la rive nord du lac Erié : le comté de Norfolk, un des quelques districts du Canada qui produisent le maïs.

Si l'on établissait un calcul à cet effet, on verrait que la taxe en question ne donnerait aucun avantage. D'après les statistiques du recensement de 1870-71, l'étendue des terres en culture dans le comté de Norfolk est de 192,000 acres ; elle serait insuffisante pour 3,840 fermes de 50 acres chacune. Je suppose qu'un dixième de ces terres est chaque année consacré à la culture du maïs, et, comme cultivateur pratique, j'affirme que cette moyenne excède la proportion réelle des terres ordinairement affectées à la production du maïs dans cette région ; cela donnerait 19,200 acres comme l'étendue des terres qui sont consacrées tous les ans à la culture de ce grain. J'estime que la récolte moyenne du blé-d'inde égrené est de 30 boisseaux par acre, et je ne pense pas qu'aucun cultivateur trouve cette estimation trop basse ; cela donne, pour le comté de Norfolk, une récolte annuelle de 486,000 boisseaux, et j'ose dire qu'une récolte d'un demi-million de boisseaux excède de beaucoup la moyenne du rendement du maïs dans ce comté.

Nul doute que les cultivateurs ont besoin, en moyenne, de la moitié de cette récolte pour engraisser leurs co-

chons, nourrir leurs autres animaux, etc.; il reste donc, dans ce comté, un surplus de 243,000 pour la vente. Et cette estimation de surplus est trop élevée, je n'hésite pas à le dire.

Cependant, un droit de 5 cts. par boisseau sur le maïs, s'il élevait, comme je le présume, le prix reçu pour ce surplus au montant de l'impôt, serait de 5 cts. par boisseau sur 243,000 boisseaux, représentant la somme d'avantages que le comté de Norfolk retirerait de la politique nationale, ou \$12,150 qui, divisées entre les 3,840 cultivateurs du comté, donneraient à chacun d'eux \$3.15. C'est la part que chaque cultivateur retirerait du pillage autorisé par ce système, qui viole les principes de la saine politique commerciale, sinon de l'honnêteté ordinaire.

Maintenant, qu'est-ce que les cultivateurs de Norfolk auraient à payer en échange de cette somme de \$12,150 qui serait la part de profits que le comté recevrait de cette politique nationale tant vantée?

J'ai déjà fait voir dans une autre partie de mon discours qu'un bon système de protection qui créerait la fabrication pour une valeur de \$42,000,000 d'articles de plus que maintenant, coûterait au Canada plus de \$14,000,000 par année. En prenant la population pour base de mes calculs, j'estime que la part de Norfolk dans cette contribution annuelle serait de \$128,000.

Allons-nous nous laisser voler tous les ans \$128,000 pour nous assurer d'une dépouille de \$12,150? Ces messieurs ont-ils l'intention de nous persuader que notre intérêt est de perdre dix piastres pour en gagner une? Je dois les avertir que les intelligents cultivateurs de mon comté savent trop bien leur arithmétique pour se laisser flouer par une pareille proposition lorsqu'ils en viennent à l'examiner.

Quant à la question du maïs vis-à-vis les intérêts du Canada en général, je constate par les statistiques de la dernière année fiscale, que dans le cours de cette année nous avons importé 8,260,000 boisseaux de ce grain, à 51 cts. le boisseau, et que nous en avons exporté 4,083,000 boisseaux, à 63 cts.—ce qui nous a laissé pour la consommation locale 4,177,000 boisseaux, qui nous ont coûté 40 cts.

Peut-on dire que ce soit un commerce

préjudiciable aux intérêts du Canada? Je ne le pense pas. Comme facteurs ou agents nous opérons sur plus de quatre millions de boisseaux; nous y faisons un profit et nous donnons de l'emploi à la navigation, au capital et au travail; nous importons à bas prix plus de quatre millions de boisseaux pour la consommation locale et nous pouvons vendre une quantité équivalente d'orge, d'avoine, de pois et de seigle qui autrement aurait été consommée dans le pays; nous pouvons les vendre à un prix beaucoup plus élevé que le maïs, et nous effectuons ainsi une notable économie pour le pays en général.

Supposons qu'un droit soit prélevé sur le maïs, la région canadienne dont je parle pourrait-elle produire les quatre millions de boisseaux que nous importons aujourd'hui pour la consommation locale? Elle ne le pourrait. Je ne pense pas qu'un impôt augmenterait de 1,000,000 de boisseaux la production du maïs en Canada. Alors quel serait le résultat pratique d'un impôt?

Le voici: les cultivateurs, dans la région où se cultiverait le maïs, en augmenteraient la production de 1,000,000 de boisseaux, grâce à l'impulsion que produirait un impôt; les trois quarts des importations qui se font actuellement pour la consommation locale se feraient encore, et les produits de l'impôt n'iraient pas au cultivateur canadien, mais, dans un très grand nombre de cas, viendraient de sa bourse; de la sorte le pays serait taxé pour quatre boisseaux de maïs, dont trois seraient importés, afin que le cultivateur de la région qui produit ce grain pût recouvrer la taxe sur un boisseau.

Cette politique est trop extravagante et trop absurde pour que les hommes intelligents s'y arrêtent un seul instant. Je crois pouvoir assurer à l'Opposition que personne ne se laissera prendre à l'appât qu'elle a tendu, et lorsque les cultivateurs seront mis en présence de la question, on verra qu'ils ne tiennent pas à un aussi petit résultat aussi chèrement obtenu.

J'aborde maintenant la question de l'orge.

Certains membres de l'Opposition ont prétendu que l'impôt américain qui frappe l'orge canadienne réduit le prix qu'en obtiennent nos cultivateurs

à la somme exacte de la taxe américaine.

Je n'entrerais pas ce soir dans la discussion de cette question, bien que mon impression soit que l'impôt américain est en réalité payé, du moins dans une large mesure, par le consommateur américain et ne constitue qu'une très légère différence avec le prix qu'en reçoit le cultivateur canadien.

Mais je demanderai aux membres de l'Opposition comment nous pourrions tourner la difficulté, dans le cas où leurs assertions seraient vraies ? Nous n'imposons pas ce droit; nous l'enlèverions avec plaisir, mais nous n'en avons pas la faculté : ce pouvoir appartient au Congrès des États-Unis. A quoi nous servirait d'établir un impôt sur l'orge ? c'est un article que nous vendons beaucoup et que nous achetons peu ; en prohibant l'importation d'un seul boisseau, nous ne changerions rien au prix de ce que nous en vendons.

En 1876 nous avons importé 39,099 boisseaux de maïs et exporté 10,000,600 de boisseaux. Quel effet aurait produit sur cet immense commerce d'exportation l'impôt dont nous aurions frappé le peu que nous avons importé ?

En 1877 nous avons exporté 6,587,180 boisseaux pour lesquels nous avons reçu 69 cts. le boisseau, et nous en avons importé 369,801, pour lesquels nous avons payé 40½ cts. le boisseau. En d'autres termes nous avons acheté une petite quantité d'orge américaine à 40½ cts. et en échange nous avons vendu aux États-Unis, à 69 cts., la nôtre, qui était d'une qualité supérieure. Peut-être la plus grande partie de l'orge importée des États-Unis à 40½ cts. était-elle mélangée en petite quantité avec la nôtre, de qualité supérieure, et revendue à 69 cts., y compris l'impôt !

Quoi qu'il en soit, quel effet aurait pu avoir un impôt sur l'orge que nous avons produite cette année-là, quand, pour chaque boisseau que nous avons importé, nous en avons exporté dix-huit ? Si la taxe avait exclu les 369,801 boisseaux d'orge américaine que nous avons importés en 1877 à raison de 40½ cts., nous aurions tout simplement exporté d'autant moins de notre orge canadienne, que nous avons vendue à 69 cts., et le pays aurait perdu la différence dans le prix entre 40½ cts.

et 69 cts. par boisseau, ou 369,801 boisseaux.

Heureusement pour le Canada, les États-Unis ne seraient plus désormais le seul marché ouvert à notre orge. Dans le cours de l'année qui vient de finir, il s'est établi un commerce considérable avec la Grande-Bretagne. L'orge canadienne y est en grande faveur, et la Grande-Bretagne peut facilement absorber tout notre surplus. Les choses étant ainsi, les acheteurs anglais et américains vont se disputer notre orge. Le prix de ce grain va être fixé, comme l'est indubitablement celui de toutes nos autres céréales, sur les marchés de l'univers, et alors il sera parfaitement indifférent pour nos cultivateurs que le gouvernement américain les frappe ou non d'un impôt.

Quel a été, je le demande, le but des Américains en abrogeant le traité de réciprocité en 1864 ? C'était de nous entraîner à l'annexion. Ont-ils réussi ? Loin de là, l'abrogation du traité a reculé indéfiniment la réalisation de leur projet ; en définitive, elle a été un bienfait pour nous.

Tant que ce traité a existé, les Américains achetaient nos céréales ainsi que notre bois d'échantillon, et ils les exportaient pour nous : ils étaient nos agents et ils empochaient les profits des transactions.

Lorsque le traité fut abrogé, nous avons dû nous rendre compte de la situation et faire nos affaires nous-mêmes. Nous avons commencé par exporter nos produits, et, au bout d'un certain temps, l'idée nous est venue que nous devions nous constituer, non-seulement nos propres agents, mais encore les agents des Américains, qui avaient été les nôtres jusque-là.

Pourquoi ne pas aller aux États de l'Ouest, bien que nous achetions leurs céréales et que nous les exportions au Canada ? Cela donnerait de l'impulsion à notre navigation, à nos capitaux et à nos canaux.

Pendant les quatre années expirées en décembre 1876, nous avons manipulé pour une valeur de \$30,000,000 de blé et de farine des États-Unis, surtout de blé, et dans le même espace de temps nous en avons exporté pour une valeur de \$42,000,000. De fait nous avons exporté pour \$12,000,000 de nos produits et \$30,000,000 des leurs.

Avons-nous perdu dans cette transaction ? Aurait-ce été un bienfait pour le Canada de priver nos marchands à commission, notre marine marchande et nos banques des opérations que leur fournissait ce vaste commerce ? Ce sont ces opérations qui ont fait du Canada une grande puissance maritime. Et pourtant, l'Opposition voudrait priver nos canaux, notre marine et nos hommes d'affaires de cet immense commerce qui a donné tant d'avantages à notre pays ! La proposition est tout simplement absurde.

Ces messieurs diront peut-être qu'ils peuvent trouver un plan pour ne pas perdre ces opérations, à l'aide du système d'entreposage. Je le nie.

La concurrence entre les voies de communication américaines et canadiennes est si vive, que la plus légère différence suffit pour faire pencher la balance d'un côté ou de l'autre ; et un système d'entreposage, tout libéral qu'il fût, aurait pour effet de détourner le grand trafic qui se fait aujourd'hui par les canaux canadiens au profit des canaux américains.

Pourquoi avons-nous construit ces canaux ? Pourquoi dépensons-nous des millions de piastres pour agrandir le canal Welland ? Quelle est la politique du gouvernement ? A-t-elle pour but de faciliter notre commerce ? Non ; nos gouvernants ont vu à l'ouest de nous un vaste pays possédant des ressources illimitées ; ils ont vu que le commerce de ce pays donnait des résultats bien-faisants partout où il s'étendait ; ils voyaient qu'il occasionnait la construction de grandes villes américaines sur le bord de la mer ; et c'est afin d'attirer sur nous une partie de cette prospérité que nos canaux ont été projetés et construits.

Et maintenant, après avoir dépensé des millions pour rendre ces canaux effectifs ; maintenant que le canal Welland pourra, après que son élargissement aura été terminé, entrer en concurrence avec tous les autres pour le trafic de l'ouest, devons-nous imposer certaines restrictions qui éloigneront le trafic de l'ouest de nos canaux ?

Cette proposition est purement de la folie.

Quant aux droits sur le grain, nous avons un cas identique, qui montre combien est peu fondée l'idée qu'on

puisse en tirer du profit. Les Etats-Unis ont imposé sur le grain du Canada un droit pour favoriser les cultivateurs américains.

Ce droit a-t-il jamais fait augmenter d'un sou le grain produit aux Etats-Unis, ou a-t-il rapporté le moindre bénéfice aux agriculteurs ? Non ; il a simplement eu pour effet d'enlever aux canaux américains le trafic qu'ils desservaient sous le système libre-échangiste dont nous jouissions en vertu du traité de réciprocité, car le surplus de leurs grains ainsi que des nôtres trouvait un marché à l'étranger. Je désire attirer l'attention de la Chambre sur le prix moyen des différentes espèces de produits sous le traité de réciprocité et les prix depuis son abrogation. On croit généralement que l'abrogation du traité a réduit le prix des produits vendus par le Canada. Qu'elle l'ait faite ou non, la moyenne des prix a été plus élevée depuis l'abrogation du traité de réciprocité que pendant sa durée.

Par exemple, de 1854 à 1864, nous recevions un prix moyen de \$77.50 pour les chevaux ; de 1866 à 1876, depuis l'abrogation du traité de réciprocité, nous en recevons une moyenne de \$94.53. Pendant la durée du traité de réciprocité la moyenne payée pour le mouton était de \$2.75 ; depuis son abrogation elle est de \$2.76.

M. BOWELL—Combien d'années votre état comprend-il ?

M. CHARLTON—Dix ans.

M. BOWELL—Cela comprend la période de la guerre américaine.

M. CHARLTON—Non ; cette période se trouve comprise dans le temps où le traité de réciprocité était en vigueur ; il a été abrogé en 1866.

Nos voisins ont terminé leur guerre d'abord, et ont abrogé le traité ensuite. Pendant le traité, le prix moyen payé pour la laine était 30 centins, depuis son abrogation, il a été de 34½ centins. Le prix moyen payé pour le blé pendant le traité était de \$1.13, et, depuis son abrogation, de \$1.24.

Quel profit le cultivateur américain a-t-il retiré des droits imposés sur le grain du Canada ?

Qu'a-t-il réalisé des promesses qu'on lui a faites pour l'engager à se soumettre à une taxe si onéreuse qu'elle équivalait presque à un vol, afin que

quelques individus pussent amasser des fortunes ?

Quel profit retirera-t-il de l'imposition d'un droit sur le grain du Canada, lorsqu'il vend exactement le même article et que le prix en est fixé sur un marché qui est ouvert au monde entier ?

La même proposition est une tromperie et un piège tendu aux agriculteurs de notre pays.

M. ORTON—L'honorable monsieur veut-il inférer qu'un traité de réciprocité ferait du tort au Canada ?

M. CHARLTON—Pas le moins du monde ; la tendance de mon argumentation est en faveur de la liberté de commerce.

M. COLBY—Le but de l'honorable monsieur est de montrer comment la protection a affecté les prix des produits agricoles dans les Etats-Unis.

M. CHARLTON—Je ne me propose pas de montrer à quels résultats en était arrivé un pays qui avait fait de la protection l'essai le plus franc qu'aucun autre pays lui ait jamais fait faire.

J'ai un mot à dire au sujet de la question de la balance du commerce dont on parle tant.

Si cette balance du commerce est contre un pays, on nous dit qu'il est sur le chemin de la ruine.

Mes honorables amis de la gauche seront sans doute bien étonnés lorsque je leur dirai que depuis dix-sept ans il y a eu contre l'Angleterre une énorme balance de commerce s'élevant en moyenne à £113,500,000 pendant chacune de ces années. Pourquoi l'Angleterre n'est-elle pas ruinée ? Parce que cette balance de commerce représente ses profits.

Je vais donner un exemple familier de la manière dont on peut se créer une fausse impression d'après les déclarations en douane.

Supposons que M. A. B., d'Halifax, expédie aux Antilles un navire chargé de bois ou de poisson ; supposons que la douane ait évalué le chargement à \$50,000 et alloué \$10,000 de plus pour le transport et autres charges jusqu'aux Antilles.

Supposons que la cargaison se vende aux Antilles 25 pour cent de plus que le coût originaire, alors M. A. B.

réalise \$72,500 sur le coût, le fret, et le profit originaires.

Il a acheté des produits de cette colonie, et les a rapportés à Halifax. En ajoutant 15 pour cent pour le fret et autres charges, la déclaration à la douane au retour sera de \$83,375, contre \$50,000 lors de la déclaration au moment du départ.

Les livres constatent donc une balance de \$33,375 contre le Canada ? Ce dernier a-t-il perdu cette somme ? Non ; il a augmenté sa richesse de \$12,500 ; le profit sur la cargaison, sur le fret, et les charges en allant et en revenant seraient, disons de \$8,000 de plus, de sorte que la somme totale ajoutée à la richesse du Canada est de \$20,500.

Les profits du marchand sont ceux qu'il a réalisés de la cargaison d'aller, \$12,500, le profit clair sur le fret, en allant et en revenant, \$8,000 ; les profits de la vente du chargement de retour, soit 20 pour cent, s'élevant à \$16,675 ; total des profits réels du marchand sur les chargements de l'aller et du retour, \$37,175.

Sans tenir compte des profits individuels du marchand, dont une partie provient de la vente de la cargaison en Canada, l'augmentation totale de la richesse du pays, par ces chargements d'aller et de retour, a été de \$23,500 ; tandis que la perte apparente telle qu'indiquée par les déclarations en douane étaient de \$33,375. Supposons maintenant un autre cas.

Supposons que la même cargaison soit partie d'Halifax, que le navire se soit perdu en mer, et qu'on n'ait jamais entendu parlé de lui ensuite.

Alors les livres de la douane constateraient \$50,000 d'exportation contre aucune importation ; profit clair pour le pays, \$50,000.

On voit donc l'absurdité des calculs basés sur les opinions généralement reçues quant à la balance du commerce.

M. BOWELL—Plus nous devenons riches, plus nous achetons.

M. CHARLTON—Oui

M. BOWELL—D'où vient l'argent qui sert à payer ces achats ?

M. CHARLTON—Je sens qu'il ne m'est pas nécessaire de réclamer l'indulgence de la Chambre pour discuter

longuement les effets de la protection aux Etats-Unis, car presque tous les honorables messieurs de la gauche donnent les Etats-Unis comme preuve de tout ce que je dis en faveur des principes protecteurs.

Il vaut la peine d'examiner minutieusement, soigneusement et franchement la manière dont la protection a opéré aux Etats-Unis, et je demanderai l'indulgence de la Chambre ce soir, pendant que j'entrerai pleinement dans la question, parce que nous trouvons dans ce pays (les Etats-Unis) un exemple pratique du fonctionnement de la protection, et nous pouvons abandonner le domaine de la théorie, pour juger d'après les résultats réels, au lieu de méditer sur des conséquences de fantaisie.

Nous pourrions dire, en examinant avec soin les effets de la protection aux Etats-Unis, quels en seront les effets dans notre pays.

Ce système et son opposé, la non-protection, ont été pleinement essayés chez les Américains. Aucun pays n'a donné à ces deux systèmes un essai plus entier et plus satisfaisant que les Etats-Unis.

Il y a eu chez eux trois périodes distinctes et différentes de non-protection, et trois autres également distinctes et différentes de protection; et d'après les statistiques, et l'expérience qu'ont obtenues ces états pendant ces différentes périodes, nous pouvons nous assurer avec une certitude mathématique, ce qu'a été le fonctionnement de la protection chez les Américains, et d'après le résultat nous pourrions arriver à une conclusion raisonnable sur ceux que nous obtiendrions ici.

Leur première période de non-protection a été de 1789 à 1816, leur seconde de 1833 à 1842, et leur troisième de 1847 à 1861.

Leur première période de protection a été de 1816 à 1833, leur seconde de 1842 à 1846, et leur troisième de 1861 jusqu'à aujourd'hui.

Je me propose d'examiner aussi brièvement que je pourrai ces différentes époques. En premier lieu, j'attirerai l'attention de la Chambre sur la somme étonnante de droits et de taxes tirée des consommateurs aux Etats-Unis pendant la dernière de ces périodes,

qui commence en 1861 et qui dure encore aujourd'hui.

M. POPE (Compton)—C'est le montant le plus élevé.

M. CHARLTON—Oui; mais je l'ai peut-être choisi comme donnant un meilleur exemple de l'effet d'un système complet de protection.

La somme perçue pendant cette dernière période de protection, tel que l'indiquent leurs livres de douane, a été de \$2,429,978,000.

Les meilleures autorités de ce pays, —Robert J. Walker, W. Burchard et autres experts dans ces matières—ont considéré que pour chaque \$5 d'impôt que le gouvernement reçoit sous le système protecteur, les manufacturiers reçoivent \$14 par l'augmentation dans les prix des articles domestiques qu'ils produisent. Si cette théorie est exacte, pendant que le gouvernement des Etats-Unis reçoit cette somme considérable des producteurs et des consommateurs des marchandises, les fabricants reçoivent par l'augmentation sur les prix, \$4,873,000,000.

M. ORTON—Où l'honorable préopinant a-t-il pris ce qu'il lit?

M. CHARLTON—Je lis des tableaux que j'ai compilés sur des états de la douane et d'après les autorités que j'ai citées pour établir que le prix des articles augmentait sous le régime protecteur.

M. ORTON—Je croyais que vous citiez des parties du discours prononcé à Fergus par l'honorable ministre de l'Intérieur.

M. CHARLTON—Tel est le résultat direct ou indirect de ces droits quant au commerce de gros.

Maintenant, il nous faut ajouter au chiffre des profits des marchands de gros et détailliers au moins vingt-cinq pour cent, ce qui portera à \$1,700,000,000 l'augmentation des prix dans ces négoes, ou démontrera que pendant les dix-sept dernières années ce précieux système de protection a coûté \$8,504,000,000.

Que leur a-t-il valu? Rien qu'une perte réelle. Ils ont reçu moins pour tout ce qu'ils avaient à vendre et payé plus cher pour tout ce qu'ils avaient à acheter.

Qu'avait-on promis à ces hommes pour les induire à se soumettre à cet impôt effrayant ? Ce que les honorables messieurs de la gauche promettent maintenant. On leur a promis la mise en pratique d'une politique qui devait bénéficier aux industries agricole, minière, manufacturière et autres des Etats-Unis.

PLUSIEURS VOIX—Écoutez ! écoutez !

M. CHARLTON—Et jamais promesse ne peut être plus trompeuse, plus illusoire que celle que font les honorables messieurs de la gauche, et si elle était acceptée, et que la politique qui en doit découler est mise en pratique, on verra se reproduire ici les mêmes désastres qui ont affligé les Etats-Unis après qu'ils eurent adopté cette politique.

Quand le système protecteur fut introduit dans ce pays, ses promoteurs dirent aux intéressés dans l'industrie agricole : " Recevez l'assurance que si vous adoptez cette politique, la consommation sera tellement grande qu'il vous faudra importer d'autres pays des produits agricoles pour pouvoir suffire à la demande sur vos propres marchés. Vous paierez plus chères les marchandises qu'il vous faudra acheter, mais vous verrez à la fin que le système vous a été avantageux."

M. COLBY—Qui a dit cela ?

M. CHARLTON—Tous les avocats du système protecteur : Horace Greeley, Henry C. Carey, et tous ceux qui ont écrit en faveur de la protection aux Etats-Unis, depuis le Maine jusqu'à la Georgie, et depuis New-York jusqu'à la Californie. Non-seulement ils ont dit et écrit cela, mais ils ont recouru à tous les arguments qui pouvaient porter la population à croire que la protection aurait pour résultat de créer un marché national pour le surplus des produits agricoles des Etats-Unis.

M. YOUNG—Que les Etats-Unis seraient obligés d'importer ?

M. CHARLTON — Ils promirent cela, et à l'heure qu'il est, c'est-à-dire après vingt-sept ans de la plus efficace protection, et maintenant que ses industries ont atteint tout le développement possible, cette nation exporte du blé, du beurre, du fromage, du bœuf,

du coton, des laines et de tous les produits agricoles.

PLUSIEURS VOIX—Écoutez ! écoutez !

M. CHARLTON—Cependant, elle a fait d'énormes sacrifices d'argent pour obtenir ce marché national, et bien que ce soit dans ce but qu'elle a adopté le système protecteur et que, pendant toutes ces années, elle ait dirigé là tous ses efforts, elle n'a pu l'atteindre, et, comme je devrais pouvoir le démontrer, elle n'a pas, dans le cours de cette période, plus prospéré qu'elle ne l'aurait fait sous le système libre-échangiste.

Le cultivateur n'a pas obtenu ce qu'on lui avait promis. Il a été déçu de deux manières, car il a payé plus cher ce qu'il lui fallait acheter, et vendu à plus bas prix ce qu'il avait à vendre.

Si le système adopté eût été efficace, l'impôt moyen de 44 p.c. que les Etats-Unis établirent était suffisamment élevé pour en assurer le succès.

Les membres de riches associations de fabricants encombrèrent les couloirs à Washington et dépensèrent à profusion afin d'obtenir la législation qu'ils demandaient, qui leur fut accordée et qui leur donna assez de protection pour arriver aux résultats promis si le système eût été susceptible de les produire.

L'essai ayant prouvé là la fausseté de ce système, il en serait de même ici et partout ailleurs. N'importe où on le mettra en pratique, la population sera extorquée au profit de monopoles,

PLUSIEURS VOIX — Écoutez ! très-bien !

M. CHARLTON — C'est ce qui est arrivé aux Etats-Unis.

La mise en pratique de ce système pousse les fabricants à augmenter la somme de leurs opérations. Ils produisent de grandes quantités d'articles, et bien que soient énormes les profits qu'ils retirent dans les commencements, le résultat est l'appauvrissement du consommateur, de sorte que la réaction ne se fait guère attendre et que les profits du fabricant diminuent à mesure qu'elle augmente.

Ainsi que l'on aurait pu s'y attendre, le développement des industries manufacturières des Etats-Unis a-t-il été plus rapide sous le système protecteur qu'il l'aurait été sans cette protection ?

Si à cette question l'on veut une réponse, examinons les rapports des industries manufacturières du pays à différentes époques.

Dans les tableaux du dénombrement des Etats-Unis, je constate qu'en 1850 le chiffre brut des produits de fabrique s'est élevé à \$1,019,106,616, et que la déduction du prix des matériaux laisse à \$463,982,734 le produit net.

En 1860, après seize années sans tarif protecteur, le produit brut des manufactures a été de \$1,855,861,676 ; le produit net de \$854,251,584.

En 1870, après dix ans de protection, le chiffre brut des produits avait augmenté considérablement, car il était de \$4,232,325,442 ; mais l'augmentation du produit net n'a pas été aussi grande, car le chiffre ne se monte qu'à \$1.743,898.

Nous voyons ainsi que le taux de l'augmentation, de 1850 à 1860, est de quarante-six pour cent pour le produit brut, et de quatre-vingt-quatre pour le produit net.

Ceci est le résultat de la période sans protection ; mais nous voyons qu'entre 1860 et 1870, sous le système protecteur, que l'augmentation du produit brut a été de 124 pour cent, et du produit net de 104. Or, si nous devons tenir compte de l'inflation de 1870, inflation résultant du papier-monnaie non rachetable, alors que l'or était à une prime de plus de 20 p. c., l'augmentation du produit net des manufactures pendant la période de la protection—de 1860 à 1870—a été d'environ 86½ p. c. contre 84 p. c. pendant les dix années précédentes où ce pays n'avait pas de tarif protecteur.

C'est-à-dire que dans les dix années où les industries américaines furent sans protection—de 1850 à 1860—leur produit net n'a été que de 2½ p. c. de moins qu'il était sous le système protecteur, entre les années 1860-70.

Une des grandes industries des Etats-Unis—l'industrie métallurgique—avait sollicité avec instance le gouvernement de lui accorder la protection, et cela tout en faisant valoir ses droits particuliers à cette faveur ; or, au dire de l'honorable député de Cumberland (M. Tupper) cette industrie a fait des progrès immenses depuis son établissement sous le régime protecteur !

Que penser de cela, si ce n'est que

l'honorable monsieur serait probablement surpris d'apprendre que cette industrie existe chez nos voisins depuis l'an 1700, et qu'en 1732, elle exportait une grande quantité de fer en Angleterre, fait qui excita la jalousie des industriels anglais dans cette branche et les porta à demander à leur gouvernement une protection contre cette industrie !

Quel a été le résultat de la protection de cette industrie ?

De 1840 à 1850, période de protection égale à celle de 1842-46, l'augmentation dans la production du fer en gueuse a été de 77½ pour cent. En 1850, la production du fer fut de 563,000 tonnes ; en 1860, de 884,000 tonnes, ayant augmenté de 60 pour cent dans une période de dix ans sans protection.

La production du fer en 1870 fut de 1,663,000 tonnes, ayant augmenté de 88 pour cent en dix ans sous le règne de la protection. La production du fer en 1876 fut de 1,741,000 tonnes, ayant augmenté, en six ans, sous le règne de la protection, d'une demie pour cent, contre 88 pour cent dans la décade précédente ; ce qui indique que le développement de l'industrie avait atteint son apogée pendant les dix premières années de la protection terminées avec l'année 1870, et que depuis lors le progrès a presque entièrement cessé.

UN DÉPUTÉ—Quel était l'impôt pendant la période de 1850 à 1860.

M. CHARLTON—La moyenne des impôts sur tous les articles d'importation en 1857 était de 13½ pour cent. C'est à peu près le chiffre de notre impôt aujourd'hui ; et avec cet impôt les industries des Etats-Unis ont prospéré et se sont développées rapidement.

Je vois qu'en 1850, la valeur de la production en ferronnerie était de \$135,672,000 ; et qu'en 1860 cette production était de \$256,137,000, ce qui constitue une augmentation de 96 pour cent en dix ans sans protection.

Le nombre de personnes employées dans cette industrie, en 1850, était de 142,000 ; en 1860, elle en employait 98,000 ; ce qui constitue une augmentation de 40 pour cent en dix ans sans protection, pour cette seule industrie.

La valeur des produits de la ferronnerie, en 1870, était de \$500,000,000 ; ce

qui constitue une augmentation de 91 pour cent dans les dix années de protection qui ont suivi 1860.

Le nombre de personnes employées en 1870 était de 237,000, ce qui constitue une augmentation de 20 pour cent dans dix années de protection, tandis que l'augmentation, de 1850 à 1860, sans protection, avait été de 40 pour cent.

Le nombre de hauts-fourneaux en 1876 était de 713, et leur capacité était de 4,856,000 tonnes. La production de la même année fut de 1,741,000 tonnes ; ce qui démontre que l'on avait créé une capacité de production de 3,155,000 tonnes de plus qu'il n'était nécessaire, et que l'on avait, grâce à l'impulsion dangereuse due aux forts impôts protecteurs, dépensé au moins \$100,000,000 dans l'érection de fourneaux dont le besoin ne saurait être senti, au moins pour la grande majorité, avant une cinquantaine d'années. C'était autant de dépense en pure perte pour le pays ; et n'eussent été les mirages trompeurs de la protection, ce capital pourrait aujourd'hui être placé dans l'agriculture ou dans quelques autres industries, où il pourrait rapporter des profits plus ou moins considérables.

Non-seulement l'industrie de la fabrication du fer, mais presque toutes les industries ont été exploitées à outrance aux Etats-Unis sous l'influence de la protection.

On se rappelle qu'il y a quelques années, un réservoir se rompit en répandant un déluge dans une des vallées du Massachusetts, détruisant plusieurs villages et un grand nombre d'établissements manufacturiers.

Parmi ces derniers, se trouvaient un certain nombre de fabriques de papier, et cette calamité fut considérée comme un bienfait pour l'industrie de la fabrication du papier, parce qu'elle avait diminué la source de production, qui était trop considérable.

De même si un tremblement de terre allait engloutir 400 des 713 hauts-fourneaux des Etats-Unis, et ensevelir dans les entrailles de la terre, les vingt-taines de millions qu'elles coûtent à leurs propriétaires, les propriétaires de celles qui resteraient regarderaient cette calamité comme une aubaine, parce que la

main de la Providence aurait atteint à sa source l'excès de production.

Voilà où s'en trouvent aujourd'hui les industries manufacturières des Etats-Unis. Les chiffres que j'ai cités démontrent que le progrès et le développement des industries manufacturières pendant la période de protection de 1846 à 1860 ont été satisfaisants.

Il est vrai que ces chiffres montrent aussi que la production fut stimulée et développée sous le régime de la protection durant la période de 1860 à 1870 ; mais depuis lors, non-seulement les affaires ont soudain été réduites, mais dans quel état se trouvent aujourd'hui le commerce et l'industrie.

Une somme totale de \$200,000,000 a été placée dans des entreprises manufacturières en sus de ce que demandaient les besoins du pays ou de ce que pouvait justifier la possibilité d'écoulement profitable ; et l'on peut dire que cette somme est dépensée en pure perte.

Le système de la protection a stimulé d'une manière qui n'était pas naturelle les entreprises manufacturières des Etats-Unis, et aujourd'hui, dans ce nouveau pays qui possède de vastes régions de terres vierges et fertiles invitant le labeur du colon, nous voyons plus de deux millions de désœuvrés, un plus grand nombre assurément que dans la Grande-Bretagne et l'Allemagne.

On nous dit que les Etats-Unis comptent aujourd'hui un million de vagabonds. Pourquoi ces deux millions de désœuvrés, et ce million de vagabonds dans ce pays ? c'est parce que sous l'influence de la protection l'industrie manufacturière stimulée à outrance a réuni dans les villes et les villages une population qui eût trouvé son profit dans l'agriculture.

La population agricole n'a relativement pas augmenté depuis 1860, et la production des céréales *per capita* a diminué d'année en année.

Un des effets de cette agglomération de la population dans les cités se voit dans le fait que l'été dernier la loi martiale a dû être proclamée dans la moitié du pays, afin de supprimer la violence.

Dans la seconde ville manufacturière des Etats-Unis, le simple esprit de malice promena partout le feu et la destruction, causant à une seule com-

pagnie de chemin de fer des pertes s'élevant à \$3,000,000. Le communisme et autres maux sociaux ont été la conséquence de la protection à outrance qui a été en vogue aux Etats-Unis depuis 1861.

Je vais maintenant donner quelques statistiques agricoles, et si les chiffres que j'ai devant les yeux sont vrais, ils sont d'une éloquence écrasante contre la politique des honorables messieurs de l'Opposition.

Si le pays doit être appelé à se prononcer sur la question de la protection, il est important qu'il comprenne ce système sous toutes ses faces et en connaisse toutes les conséquences. Je n'ai pas besoin d'en dire davantage pour me justifier de donner ces renseignements, qui lui permettront de comprendre le fonctionnement du système protecteur dans les Etats-Unis.

Les compilations de Grosvenor des rapports du recensement de 1860 indiquent que l'augmentation de la fortune publique due aux produits de la terre, à l'élevé des animaux, et à l'amélioration du sol, etc., fut de \$2,600,000,000 pour cette année. Dix ans plus tard, après dix ans de protection, les rapports du recensement indiquent que l'augmentation de la fortune publique provenant de la même source pendant cette année-là avait été réduite à \$2,448,000,000. Tel fut l'effet de la protection sur les intérêts agricoles du pays, si ces chiffres sont exacts, comme ils le sont probablement.

Les statistiques indiquent que l'étendue de terres en formes en 1860 était de 407,212,538 acres, et en 1870, de 407,735,041 acres, ce qui ne constitue qu'une augmentation d'un dixième pour cent dans la décade. L'étendue des terres en culture en 1860 était de 163,100,720 acres, et en 1870, de 189,921,000 acres, ce qui constitue une augmentation de quinze pour cent en dix ans.

En 1850, les terres cultivées comprenaient 113,032,614 acres; pendant la décade sans protection, de 1850 à 1860, l'augmentation avait donc été de quarante-cinq pour cent. Les terres en fermes en 1850 comprenaient 293,560,614 acres; l'augmentation de 1850 à 1860 a donc été de trente-neuf pour cent. Que l'on compare cette augmen-

tation avec celles d'un dixième pour cent dans les terres en fermes, et de quinze pour cent dans les terres en culture, à la fin de la décade suivante.

Les mêmes statistiques montrent que la production des céréales et des pommes de terre en 1860 fut de quarante-cinq boisseaux par tête; en 1868, elle fut de quarante-deux boisseaux; en 1870, de quarante boisseaux, et en 1874 de trente-huit boisseaux; ce qui constitue une diminution continue et régulière dans les produits agricoles des Etats-Unis calculés suivant la population du pays.

Le fait est que ces statistiques montrent que l'industrie agricole des Etats-Unis est dans un état languissant, et que pour une raison ou pour une autre, elle n'a fait que diminuer en importance depuis l'introduction du système de protection.

L'Opposition a beaucoup parlé de l'extraordinaire augmentation dans les exportations des Etats-Unis sous le régime de la protection.

Je vois que dans les cotonnades, en 1850, après quatre années sans protection, les exportations s'élevaient à \$4,734,000, et que dix ans après, après une autre décade du même régime, les exportations de cotonnades s'élevaient à \$10,934,000.

L'année 1860, dans laquelle eut lieu cette exportation considérable, était la dernière d'une période de quinze années de non-protection. Après six ans de protection, en 1866, les exportations de cotonnades étaient tombées au chiffre de \$ 784,000, et après dix-sept ans de protection, nous voyons que l'exportation de ces marchandises ne dépasse point celle de 1860; qu'en 1877, en dépit d'une production excessive, en dépit de la nécessité absolue qu'il y avait de vendre le surplus, la grande quantité de marchandises accumulées, l'exportation des cotonnades n'a atteint que le chiffre de \$10,235,000.

Le tableau qui suit fait voir le chiffre des exportations de cotonnades des Etats-Unis depuis 1850 jusqu'à 1877.

Les cinq premières années que je cite font partie de la période de non-protection; les cinq autres font partie de la dernière période de protection :

Exportations en 1850.....	\$ 4,734,000
do 1857.....	6,115,000
do 1858.....	5,651,000
do 1859.....	8,316,000
do 1860.....	10,934,000
do 1866.....	1,780,000
do 1870.....	3,787,000
do 1874.....	3,569,000
do 1876.....	7,722,000
do 1877.....	10,235,000

Si les exportations avaient continué d'augmenter dans la même proportion qu'entre 1850 et 1860, alors qu'il n'y avait pas de protection, elles auraient accusé les chiffres suivants en 1870 et 1877 :

Exportations de cotonnades, 1870...	\$25,148,000
“ “ 1877...	34,000,000

Il est évident que les partisans de la protection se sont trompés quand ils ont dit que leur système aurait l'effet d'augmenter le chiffre des exportations d'articles de fabrique ; le tableau précédent fait voir qu'aux Etats-Unis, par suite de la protection, l'industrie est de moins en moins capable de lutter avec les fabriques étrangères sur les marchés étrangers.

A preuve, jetons un coup-d'œil sur le total des exportations d'articles de fabrique de toutes sortes durant diverses années. En 1857, exportations totales \$31,034,000 ; en 1859, \$33,848,000 ; en 1860, \$42,488,000 ; en 1877, \$72,677,000,—tandis que les exportations de l'Angleterre ont atteint l'an dernier le chiffre de \$1,000,000,000. En présence de ces faits, l'honorable député de Cumberland (M. Tupper) pourra-t-il dire que les Etats-Unis l'emportent sur l'Angleterre sur tous les marchés du monde et sont sur le point de la supplanter tout à fait ?

Si l'augmentation qui a eu lieu de 1857 à 1860 aux Etats-Unis avait continué dans la même proportion jusqu'en 1877, leurs exportations de produits de fabrique se seraient élevées, l'année dernière, à \$200,000,000, en chiffres ronds. Si les Etats-Unis n'avaient point changé leur système de non-protection, s'ils avaient continué à suivre la politique qui a existé depuis 1847 jusqu'à 1860, il y a tout lieu de croire qu'au lieu de \$72,667,000 de produits de fabrique qu'ils ont exportés l'année dernière, ils en auraient exporté pour au-delà de \$200,000,000. Voilà les résultats de ce système, en tant que les manufactures sont concernées.

On a dit que les classes industrielles avaient retiré des avantages considérables de cette protection. C'est une erreur, et j'ai fait voir que depuis 1860, l'introduction de ce système avait entraîné l'imposition de \$8,000,000,000 de taxes directes et indirectes.

Lors du recensement de 1870, il y avait 12,506,933 personnes employées dans les diverses branches d'industrie.

Je me suis imposé beaucoup de travail pour arriver à connaître le nombre de manufactures qui ont tiré des avantages de la protection, et j'ai trouvé que sur le nombre de personnes ci-dessus mentionné, 510,000 seulement—et je fais la marge large—ont profité du système de protection.

Les produits des branches d'industrie non-protégées ont représenté \$2,351,733,000 en 1870, ou \$942,767,000, si l'on déduit le coût du matériel, et non-seulement les travailleurs n'ont retiré aucun avantage de la protection, mais ils en ont souffert au contraire.

Toute la population industrielle des Etats-Unis était de 12,505,000 âmes en 1870, et tout au plus 510,000 personnes, soit un sur vingt-cinq, ont bénéficié de la protection. On ne saurait prouver plus clairement l'absurdité du système.

Six grandes industries qui étaient protégées, savoir : le fer, le coton, la laine, le papier, le sel et le verre, ont représenté \$947,925,000 en 1870, ou \$404,524,000, si l'on déduit le coût du matériel.

Dans les manufactures non protégées, la production brute a été de \$2,322 par tête en 1870, et de \$1,878 dans les six grandes industries protégées, d'après le recensement.

Le produit net dans les premières a été de \$895 par tête, cette année-là, et de \$801 dans les dernières ; ce qui fait voir que les branches d'industrie protégées n'ont pas rapporté autant que les autres. Cet exemple démontre combien il est absurde de vouloir établir des branches d'industrie auxquelles le pays n'est ni propre ni préparé.

Je terminerai mes observations en mettant sous vos yeux le coût respectif des divers produits agricoles, de la main-d'œuvre, etc., aux époques de protection et aux époques de non-protection. Ces tableaux serviront on ne peut plus à donner une idée de ce

qu'une politique de protection peut rapporter.

Les premières statistiques authentiques tirées des rapports financiers des Etats-Unis touchant le prix de la nourriture, ne remontent qu'à 1825. Je commence à cette date, et je mets sous vos yeux un tableau qui indique le prix moyen du blé, du maïs, de l'avoine et du coton aux diverses époques de protection et de non-protection jusqu'à 1860.

	Blé.	Blé-d'inde.	Avoine.	Coton.	
1825 à 1832...	\$1.10 $\frac{1}{2}$	62	37	10 $\frac{3}{4}$	Protection.
1833 à 1842...	1.35 $\frac{3}{4}$	77 $\frac{1}{2}$	43	12	Non-protect.
1843 à 1846...	1.02	57	34 $\frac{1}{2}$	6 $\frac{1}{2}$	Protection.
1847 à 1850...	1.26	68 $\frac{3}{4}$	43	9	Non-protect.
1850 à 1854...	1.44	71 $\frac{1}{2}$	47	9 $\frac{1}{2}$	do
1855 à 1860...	1.69	81 $\frac{1}{2}$	48 $\frac{1}{2}$	10 $\frac{1}{2}$	do

Le prix moyen du blé depuis 1825 jusqu'à 1860, pendant les époques de protection, a donc été de \$1.06 $\frac{1}{4}$, celui du maïs de 59 $\frac{1}{2}$ c., celui de l'avoine de 35 $\frac{3}{4}$ c., celui du coton de 8 $\frac{5}{8}$ c.

Durant les périodes de non-protection, entre 1825 et 1860, le prix moyen du blé a été de \$1.43 $\frac{5}{8}$, celui du maïs 74 $\frac{3}{4}$ c., celui de l'avoine 45 $\frac{3}{8}$ c., celui du coton 10 $\frac{1}{4}$ c. Le prix moyen du blé, depuis 1861 jusqu'à 1869, sous le régime de la protection, a été de \$1.06 en or.

Ces chiffres font contraster les prix des divers produits du sol aux époques de protection et de non-protection, et ne démontrent-ils pas que les prix ont été moins sous le régime de la protection que sous l'autre ? Voici un tableau comparatif des prix de la farine à différentes époques :—

Prix moyen pendant les 4 dernières années du régime de non-protection de 1839 à 1842.....	\$5 45
Prix moyen pendant les 4 années du régime de protection, 1843 à 1846.....	4 46
Prix moyen pendant 15 ans de non-protection, 1847 à 1861.....	5 86
Prix moyen pendant 9 ans de protection, 1862 à 1870.....	4 71

Je ne vous soumettrai plus que deux tableaux, relatifs au prix moyen de la laine et au prix moyen de la main-d'œuvre aux époques de protection et

de non-protection ; ces statistiques parleront d'elles-mêmes.

Commençons par la laine, voici ce que les rapports financiers des Etats-Unis nous apprennent :—

	Commune.	Mérinos.	Cardée.	
1825 à 1832.....	27 $\frac{1}{2}$	43 $\frac{3}{4}$	32 $\frac{5}{8}$	Protection.
1842 à 1846.....	32 $\frac{1}{2}$	32	27	do
Moyenne.....	25 $\frac{1}{16}$	27 $\frac{7}{8}$	29 $\frac{1}{16}$	Durant 2 époques de protection.
1833 à 1841.....	34	49	42	Non-protection.
1847 à 1856.....	32	39 $\frac{1}{2}$	31	do
1857 à 1860.....	35 $\frac{1}{4}$	44 $\frac{1}{2}$	28 $\frac{1}{2}$	do
Moyenne.....	33 $\frac{7}{8}$	44 $\frac{1}{2}$	33 $\frac{5}{8}$	Durant 2 époques de non-protection
Prix moyen en 1860.....	38 $\frac{1}{2}$	50	29	Non-protection.
Prix moyen en or, 1869.....	36 $\frac{1}{2}$	41 $\frac{1}{2}$	26 $\frac{1}{2}$	Protection.
Prix moyen en 1846, à la fin de la période de protection.....	20 $\frac{1}{2}$	27 $\frac{1}{2}$	22 $\frac{1}{2}$	Fin d'une période de protection de 4 ans.
Prix en 1850, après 4 ans de non-protection.....	33 $\frac{1}{2}$	40 $\frac{1}{2}$	34 $\frac{1}{2}$	Après 4 ans de non-protection.

Je tiens en main un tableau qui fait voir que dans la grande ville manufacturière de Lowell, Massachusetts, les gages ont, dans toutes les branches d'emploi, toujours été plus élevés aux époques de non-protection qu'aux époques de protection.

Dans les filatures de laine et de coton, la moyenne des gages y a été, par jour, comme suit : Coton, en 1839, époque de non-protection, \$1.32 ; en 1845, époque de protection, \$1.05 ; en 1849, époque de non-protection, \$1.30 ; en 1859, époque de non-protection, \$1.43. Les gages étaient comme suit, aux mêmes époques, dans les filatures de laine : en 1839, 94c. ; en 1845, 89c. ; en 1849, 84c. ; en 1859, 90c. La comparaison entre la moyenne des gages, dans les diverses industries, en 1845, à la fin d'une période de protection, et la moyenne des gages en 1860, à la fin d'une période de non-protection, fait surgir des contrastes :—

	1845.	1860.
Instruments tranchants, par semaine	\$7 50	\$10 70
Ferronnerie, par jour	1 25	1 55
Fonderie et verrerie, par jour.....	1 22	1 51
Cuir, par semaine.....	6 00	8 00
Papier, par jour.....	1 00	1 23
Travaux de la ferme, par mois.....	9 00	14 00

Je n'ai pas de renseignements complets, mais j'ose dire qu'aux Etats-Unis la main-d'œuvre coûte aujourd'hui moins cher, après dix-sept ans de protection, qu'en 1869, après une période de non-protection presque aussi longue, et je n'hésite pas à dire qu'il est infiniment plus difficile d'obtenir de l'emploi.

En résumé, je crois avoir prouvé surabondamment qu'aux Etats-Unis la protection a eu un effet désastreux sur l'agriculture, et qu'à la fin elle a eu un semblable effet sur les manufactures.

Nos voisins ont exporté l'année dernière pour \$72,000,000 de marchandises, mais l'intérêt annuel, au taux de 6 pour cent, sur les sommes énormes qui ont été payées directement comme droits depuis 1861, dans le but de protéger l'industrie nationale, s'élève exactement au double, savoir, à \$144,000,000 par année.

J'ai fait voir que la production des grains *per capita* y a décliné d'année en année; que la proportion de l'augmentation de la population agricole y a baissé; que les prix réalisés par les cultivateurs aux époques de protection étaient moindres qu'aux époques de non-protection, et que la protection accordée aux manufactures a eu pour résultat leur ruine entière.

J'ai démontré qu'à l'heure qu'il est, des centaines de millions de dollars sont investis dans des entreprises qui ne rapportent rien, et qu'ils sont de fait perdus, tout cela par suite de la trop grande production.

Les fabricants américains ont réussi à exporter des marchandises en certaine quantité, mais ils ne l'auraient pu sous l'opération ordinaire des droits protecteurs.

J'ai prouvé que la condition industrielle des Etats-Unis est aujourd'hui moins favorable que celle du Canada ou de tout autre grand pays de manufactures; que la dépression de leurs industries est le résultat direct de la protection, et que le système protec-

teur n'y a produit que du mal dans toutes les branches d'industrie.

Juste au temps où le peuple américain condamnait aux polls, par une écrasante majorité, le principe de la protection, et déclarait qu'il fallait changer de politique; juste au temps où le Congrès avait sous considération des mesures qui proposaient de réduire de plus des deux tiers la liste des articles frappés de droits,—certains sages canadiens se réunissaient à Toronto, du nord, de l'est et de l'ouest, en conclave solennel, et affirmaient, comme l'a fait ici même le chef de l'Opposition, que le Canada a besoin d'une politique qui a été désastreuse aux Etats-Unis, de cette politique absurde qui a été si dommageable aux cultivateurs, aux fabricants, au commerce maritime et à toutes les autres industries américaines.

Sir JOHN A. MACDONALD —
Quels fous que ces Yankees!

M. CHARLTON—Il y a cette différence entre eux et nous, qu'ils se sont aperçus de leur folie et qu'ils cherchent à se tirer d'un mauvais pas, tandis que nos fous cherchent au contraire à s'em pêtrer comme eux. Les honorables députés de la gauche me remettent en mémoire l'histoire de Rip Van Winkle, lequel, dit la tradition, s'éveillant un beau matin après plusieurs années de sommeil trouva les choses bien changées. Ils se sont endormis il y a dix ou quinze ans, aux beaux jours de la protection; ils se sont réveillés, mais ils n'ont pas encore constaté les résultats du système.

J'ignore si l'honorable député de Niagara (M. Plumb), quand il habitait les Etats-Unis, était un démocrate de la nuance *barn-burner* (radicale), ou de la nuance *old hunker* (conservatrice), mais dans tous les cas il était libre-échangiste. Il est vrai qu'il dort maintenant comme Rip Van Winkle, mais ceux qui s'intéressent à lui ont lieu d'espérer qu'il se réveillera quelque beau jour et reviendra à ses anciens principes.

Les honorables députés de la gauche voudraient doter notre pays du système de protection américain, faire revivre les lois anglaises sur les céréales, abolies depuis trente ans, et nous faire jouir tout à la fois des avantages

du blé cher, du charbon cher, du sel cher et des autres marchandises encore plus chères.

Ils cherchent à faire prospérer l'agriculture, les mines et toutes les autres industries canadiennes au moyen de saignées, de taxes, de dépenses, en dépouillant celle-ci pour enrichir celle-là, puis celle-là pour enrichir celle-ci, en spoliant et en passant les dépouilles de mains en mains. Ils veulent adopter une politique qui enrichirait le Canada à peu près comme un vieux Yankee disait que ses garçons s'enrichissaient les jours de pluie : ils commençaient leur commerce avec un couteau de poche, une toupie et quelques autres bibelots, les échangeaient entre eux, et cela avec tant d'habileté que rendus au soir ils se trouvaient tous avoir gagné chacun dix dollars, bien qu'ils n'eussent pas plus de canifs, de toupies et de bibelots à la fin de ce petit commerce domestique qu'au commencement. Cela ressemble beaucoup au système d'économie politique dont les honorables messieurs de la gauche proposent l'introduction au Canada.

Je dirai seulement ceci, que cette politique est ruineuse, que nous avons sous les yeux ses résultats pratiques, qu'on l'a mise à l'épreuve aux États-Unis dans des conditions très favora-

bles : ce pays renferme une vaste étendue de terrain fertile, il est favorisé de climats divers, il a une grande variété de ressources ; la nature lui a prodigué toutes les richesses ; il est par lui-même comme une miniature de l'univers.

Cependant, en dépit de toutes ces conditions favorables, le système de la protection y a complètement failli, démontrant que ses résultats pratiques sont et ne peuvent être que désastreux à l'extrême.

Il suffit de soumettre ces faits à l'examen du peuple intelligent du Canada, et il rejettera ce projet politique que l'Opposition a adopté, non parce qu'elle le croit avantageux au Canada, non pas même parce qu'elle espère servir des intérêts en conflit et mettre ses absurdes théories en pratique au cas où elle gagnerait sa cause devant le peuple, mais parce que cela lui paraît un moyen spécieux, décevant, qui prendrait faveur dans le peuple à raison de son vague et de ses promesses mais parce que cela lui procurerait des avantages temporaires, en la conduisant au but de ses désirs et de son ambition,—la possession du pouvoir,—auquel elle veut arriver par n'importe quel chemin, et en professant n'importe quels principes.





